Adjug'Art

BREST - QUIMPER - VANNES

Naturalia & Curiosités

LA COLLECTION DUBESSET

Lundi 15 et Mardi 16 décembre 2o25 à Quimper

Adjug'Art
BREST - QUIMPER - VANNES

Me Tiphaine LE GRIGNOU
Me Yves COSQUÉRIC
105, avenue de Kerrien
29000 Quimper
Tél. 02 98 52 97 97
contact@hdvquimper.com
www.adjugart.fr
Agt 2017-097

EXPOSITIONS

Vendredi 12 décembre
de 14H à 18H
Dimanche 14 décembre
de 15H à 18H

CATALOGUE

10 € et sur
www.adjugart.fr
www.interencheres.com
www.drouot.com

EXPERTS

Michaël COMBREXELLE
Tél. 06 25 10 81 67

Cabinet TURQUIN
Tél. 01 47 03 48 78

FRAIS DE VENTE

25 % TTC

ENCHÉRIR EN DIRECT

www.interencheres.com
et www.drouot.com

Naturalia & Curiosités

LA COLLECTION DUBESSET

Lundi 15 et mardi 16 décembre 2o25
105, avenue de Kerrien
à Quimper (29000)

Lundi 15 décembre 2025 à 10H

Naturalia *(lot 1 à 135)* 3

Lundi 15 décembre à 14H

Naturalia *(lot 136 à 427)* 14

Mardi 16 décembre 2025 à 14H
(À partir du lot 428)

Mineralia 39
Archéologie et voyage 45
Dessins, tableaux 46
Appelants 48
Objets d'art, religiosa & curiosités (oddities) 49
Mobilier 53

Conditions générales de la vente 54
Ordre d'achat de la vente 55

NATURALIA

1 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier combattant (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

2 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier combattant (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

3 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier combattant (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

4 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier combattant (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

5 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier combattant (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

6 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier combattant (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

7 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier combattant (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

8 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier combattant (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

9 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

10 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

11 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

12 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

13 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

14 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

15 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

16 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

17 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

18 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

19 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

20 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

21 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

22 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

23 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

24 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

25 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

26 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

27 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

28 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

29 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

30 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

31 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

32 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

33 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

34 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **60/80**

35 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

36 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

37 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

38 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

39 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

40 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

41 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

42 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

43 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH) (bagué) : spécimen mâle naturalisé en phase hivernale sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **60/80**

44 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

45 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

46 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

47 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

48 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

49 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

50 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

51 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

52 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

53 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

54 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

55 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

56 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

57 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

58 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

59 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

60 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

61 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

62 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

63 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

64 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

65 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

66 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

67 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

68 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

69 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

70 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

71 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

72 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

73 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

74 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

75 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géo-

graphique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

76 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

77 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH) : spécimen femelle naturalisé en nuptial sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **60/80**

78 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

79 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

80 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

81 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

82 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

83 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

84 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

85 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

86 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

87 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

88 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

89 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

90 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

91 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

92 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

93 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

94 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

95 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

96 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

97 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

98 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

99 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

100 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

101 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

102 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

103 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention

de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

104 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

105 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

106 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

107 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

108 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

109 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

110 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

111 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

112 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

113 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH) : spécimen femelle naturalisé en nuptial sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **60/80**

114 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

115 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

116 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

117 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

118 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

119 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan). Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

120 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

121 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

122 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

123 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

124 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

125 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

126 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

127 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

128 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

129 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

130 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

131 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

132 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

133 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

134 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

135 COMBATTANT varié ou en synonymie Chevalier COMBATTANT (Calidris pugnax) (CH-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois, collecté dans les pays de l'Est (Russie, Kazakhstan) . Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **120/150**

NATURALIA *(suite)*

136 GRIMPAR A BEC ÉTROIT (Lepidocolaptes angustirostris) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **50/80**

137 HUITRIER DE BACHMAN (Haematopus bachmani) (NR) : Spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

138 CANARD CHIPEAU (Mareca strepera) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique, Afrique, Eurasie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

139 STURNELLE DU PÉROU (Leistes bellicosus) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud (Pérou, Chili, Équateur). Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **50/70**

140 MARTIN-PECHEUR d'Amérique (Megaceryle alcyon) (CE) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel. Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du nord. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **80/120**

141 IRENE VIERGE (Irena puella) (NR) : 2 spécimens naturalisés sur branche et socle artificiel. Spécimens vendus en l'état. Répartition géographique : Asie du Sud-Est. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

142 FRANCOLIN DE SHELLEY (Scleroptila shelleyi) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Afrique australe. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

143 STARIQUE PERROQUET (Aethia psittacula) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : sud-est de l'Alaska, Mer de Bering, îles Aléoutiennes. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

144 TANGARA FOURCHU (Rauenia bonariensis) (NR) : 2 spécimens naturalisés sur branche et socle artificiel. Spécimens vendus en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

145 PIC CHAMPÊTRE (Colaptes campestris) (NR) : Ensemble de 2 spécimens naturalisés sur branche et socle artificiel. Spécimens vendus en l'état. Répartition géographique : endémique de l'Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

146 ENSEMBLE comprenant des Anatidae en nature morte dont un Canard spatule ou en synonymie Souchet roux (Spatula platalea) (NR) et une Sarcelle cannelle (Spatula cyanoptera) (NR) : Spécimens vendus en l'état. Répartition géographique Souchet roux : Amérique du Sud. Répartition géographique Sarcelle cannelle : Amérique. Espèces d'oiseaux non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **40/60**

147 MOUFLON (Ovis aries) (CH) : Tête naturalisée en cape. Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

148 TADORNE RADJAH (Radjah radjah) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : nord de l'Australie, îles de la Papouasie occidentale. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communauta européen 338/97 du 09/12/1996 et au Co de l'environnement français. **80/120**

149 SARCELLE BARIOLÉE (Spatula ve color) (NR) : spécimen naturalisé sur so en bois. Spécimen vendu en l'état, endommagé. Répartition. géographiqu Amérique du sud. Espèce d'oiseau n reprise à la Convention de Washingt (CITES), au Règlement communautaire ropéen 338/97 du 09/12/1996 et au Code l'environnement français. **70/90**

150 ENSEMBLE comprenant des A tidae en nature morte dont un Canar queue pointue ou en synonymie Pilet à jaune (Anas georgica) (NR) et un Can des Bahamas ou en synonymie Pilet Bahamas (Anas bahamensis) (CE) : Natu lisation avant 1990. Spécimens vendus l'état Répartition géographique : Améric du Sud. Espèces d'oiseaux non reprises Convention de Washington (CITES), au glement communautaire européen 338 du 09/12/1996 et antérieures au Code l'environnement français. **50/80**

151 CANARDOIE SEMIPALMEE (Anse nas semiplamata) (NR) : spécimen natu lisé sur socle artificiel. Spécimen vendu l'état. Répartition géographique : Austra Espèce d'oiseau non reprise à la Conv tion de Washington (CITES), au Règ ment communautaire européen 338/97 09/12/1996 et au Code de l'environnem français. **100/120**

152 PLUVIER GUIGNARD (Eudromias r rinellus) (CE) (bagué) : Spécimen mâle turalisé en plumage nuptial sur socle art ciel. Spécimen vendu en l'état. Répartiti géographique : Eurasie, Afrique, Améric du nord. Espèce d'oiseau non reprise Convention de Washington (CITES), au glement communautaire européen 338 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l' vironnement français. **70/90**

153 GANGA QUADRIBANDE (Pterocles quadricinctus) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

154 CANARD DE CHILOE (Mareca sibilatrix) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

155 MARTIN-PECHEUR d'Amazonie (Chloroceryle amazona) (CE) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel. Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud, Amérique centrale. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **60/80**

156 ONORE RAYE (Tigrisoma lineatum) (CE) : spécimen naturalisé sur souche. Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud et Amérique centrale. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **70/90**

157 NETTE DEMI-DEUIL ou en synonymie Nette peposaca (Netta peposaca) (NR) : . spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

158 EIDER A DUVET (Somateria mollissima) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du nord, Eurasie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

159 ROLLIER D'ABYSSINIE (Coracias abyssinicus) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

160 PIC KISUKI (Yungipicus kizuki) (NR) : Ensemble de 2 spécimens naturalisés sur branche et socle artificiel. Spécimens vendus en l'état. Répartition géographique : nord-est de la Chine, Japon, Sibérie orientale. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

161 CARDINAL ROUGE (Cardinalis cardinalis) (NR) : spécimen naturalisé sur souche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du nord. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

162 HARELDE BOREALE ou en synonymie Harelde de Miquelon (Clangula hyemalis) (CH) : Ensemble de 2 spécimens naturalisés sur socle artificiel. Spécimens vendus en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Amérique du nord. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **110/150**

163 MARTIN-PECHEUR à ventre roux (Megaceryle torquata) (CE) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel. Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **80/120**

164 VITRINE avec différentes. Espèces d'Anatidae dont : Un spécimen de Nette demi-deuil ou en synonymie Nette peposaca (Netta peposaca) (NR) ; Deux spécimens de Sarcelle à collier noir (Callonetta leucophrys) (NR) ; un spécimen de Canard spatule ou en synonymie Souchet roux (Spatula platalea) (NR). Spécimens vendus en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèces d'oiseaux non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **130/160**

165 CANARD A OREILLES ROSES ou en synonymie Malaco-rhynque à oreilles roses (Malacorhynchus membranaceus) (D) (bagué) : spécimen naturalisé sur socle artificiel, né et élevé en captivité. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Australie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

166 PAROARE HUPPE (Paroaria coronata) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

167 WAPITI (Cervus canadensis) (CH) : Tête naturalisée en cape. Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **250/300**

168 ROLLIER VARIE (Coracias naevius) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

169 IBIS MANDORE (Theristicus caudatus) (NR) : spécimen naturalisé sur souche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **100/150**

170 GRAND GRÈBE (Podiceps major) (NR) : . spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du Sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **100/150**

171 FULIGULE MILOUINAN (Aythya marila) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Eurasie, Amérique du nord. Espèce d'oiseau non reprise à la

Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

172 SARCELLE TACHETÉE ou en synonymie Sarcelle à bec jaune (Anas flavirostris) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

173 DAIM (Dama dama) (CH) : Tête ancienne naturalisée sur écusson Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

174 IBIS HAGEDASH (Bostrychia hagedash) (NR) : spécimen naturalisé sur souche. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

175 CANARD CHIPEAU (Mareca strepera) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique, Afrique, Eurasie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

158

176 ENGOULEVENT À BALANCIERS (Caprimulgus longipennis) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

177

177 COYOTE (Canis latrans) (CH) : Spécimen naturalisé gueule ouverte en attitude de course sur souche. Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **120/200**

178 CAROUGE A CAPUCHON (Chrysomus icterocephalus) (CE) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel. Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **70/100**

179 URUBU NOIR ou en synonymie Vautour urubu noir (Coragyps atratus) (CE) : spécimen naturalisé sur souche. Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **100/150**

180 RAGONDIN (Myocastor coypus) (CH) : Spécimen naturalisé en entier en phase albinique sans socle. Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/100**

181 TANTALE D'AMÉRIQUE (Mycteria americana) (CE) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **100/150**

182 ŒDICNÈME TACHARD (Burhinus capensis) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

183 CANARD DES BAHAMAS ou en synonymie Pilet des Bahamas (Anas bahamensis) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois. Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **70/90**

184 CANARD DU CAP ou en synonymie Sarcelle du Cap (Anas capensis) (NR) (bagué) : spécimen naturalisé sur socle artificiel, né et élevé en captivité1. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

185 CANARD DE CHILOE (Mareca sibilatrix) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

186 PLUVIER DORE (Pluvialis apricaria) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Naturalisation avant 1990. Répartition géographique : Eurasie, États-Unis, Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **60/80**

187 BROCHET (Esox lucius) (P) : Tête ayant subi une dessiccation naturelle présentée gueule ouverte. Spécimen vendu en l'état. Espèce de poisson non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **20/40**

188 GANGA MASQUE (Pterocles personatus) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : endémique de Madagascar. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

189 SARCELLE BARIOLÉE (Spatula versicolor) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

190 CANARD A QUEUE POINTUE ou en synonymie Pilet à bec jaune (Anas georgica) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel1. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

191 ENSEMBLE de 2 spécimens naturalisés sur branche et socle artificiel dont Bagadais casqué (Prionops plumatus) (NR) et Choucador à ventre roux (Lamprotornis pulcher) (NR). Spécimens vendus en l'état. Répartition géographique : Afrique. Espèces d'oiseaux non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

192 CHEVREUIL DE SIBÉRIE (Capreolus pygargus) (CH) : Tête naturalisée en cape, belle configuration du trophée, une oreille endommagée. Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/100**

193 LOT comprenant : 1 bois (mue) de Cerf élaphe (Cervus elaphus) (CH) , 2 frontaux de Chevreuil de Sibérie (Capreolus pygargus) (CH), 2 paires d'écusson-bande avec 8 pattes de Chevreuil d'Europe (Capreolus capreolus) (CH). Spécimens vendus en l'état. Espèces de mammifères non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **20/40**

194 TIGRE A DENTS DE SABRE ou Smilodon : Crâne artificiel (polymère de synthèse) avec belle patine imitant le séjour dans un milieu tourbeux. **100/200**

195 ROLLIER D'ABYSSINIE (Coracias abyssinicus) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel, vendu en l'état. Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

196 ERISMATURE DES ANDES (Oxyura ferruginea) (NR) : Ensemble de 2 spécimens naturalisés sur socle artificiel imitation bois. Spécimens vendus en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

197 CHEVALIER GAMBETTE (Tringa totanus) (CH) : Spécimen mâle naturalisé en plumage nuptial sur souche. Spécimen vendu en l'état. Naturalisation avant 1990. Répartition géographique : Afrique, Eurasie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

198 IBIS MANDORE (Theristicus caudatus) (NR) : spécimen naturalisé sur souche Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **100/150**

199 JACANA NOIR (Jacana jacana) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **50/80**

200 ONORE RAYE (Tigrisoma lineatum) (CE) : spécimen naturalisé sur souche Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud et Amérique centrale. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **70/90**

201 GARROT A ŒIL D'OR (Bucephala clangula) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du nord, Eurasie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

202 PEPOAZA IRUPERO (Xolmis irupero) (NR) : Spécimen mâle naturalisé sur branche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

203 CORBEAU PIE ou en synonymie Corbeau à ventre blanc (Corvus albus) (NR) : spécimen naturalisé sur souche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Afrique, Madagascar, Comores. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

204 PIGEON ROUSSARD (Columba guinea) (NR) : . spécimen naturalisé sur souche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

205 PLUVIER DORE (Pluvialis apricaria) (NR) : spécimen naturalisé sur souche Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Eurasie, États-Unis, Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **60/80**

206 FRANCOLIN DU NATAL (Pternistis natalensis) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : endémique de l'Afrique australe. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

207 STERNE INCA (Larosterna inca) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : côte ouest Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

208 SARCELLE A COLLIER NOIR (Callonetta leucophrys) (NR) : spécimen naturalisé sur souche Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

209 GANGA A VENTRE BRUN (Pterocles exustus) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique, Asie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

210 GRAND GRÈBE (Podiceps major) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel, base du bec endommagée Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du Sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

211 TANGARA A GORGE ROUGE ou en synonymie Habia à gorge rouge (Driophlox fuscicauda) (NR) : Spécimen mâle naturalisé sur branche et socle artificiel. Spécimen probablement de captivité dû à la livrée du plumage prononcé Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique centrale et Am. du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **50/70**

212 TYRAN DE CAYENNE (Myiozetetes cayanensis) (CE) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **60/80**

213 CANARD A BEC ROUGE (Anas erythrorhyncha) (NR) : spécimen naturalisé sur souche Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique, Madagascar. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

214 PERDRIX CHOUKAR (Alectoris choukar) (CH) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Est de l'Europe, Balkans. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

215 MARTIN-PECHEUR à ventre roux (Megaceryle torquata) (CE) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **80/120**

216 SARCELLE A AILES VERTES (Anas carolinensis) (CE) : spécimen naturalisé sur souche Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du nord. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **70/90**

217 CHEVREUIL D'EUROPE (Capreolus capreolus) (CH) : Tête naturalisée d'un spécimen mâle avec déformation aberrante de l'un des bois montée sur écusson Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **50/100**

218 VANNEAU COURONNÉE (Vanellus coronatus) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique de l'est et du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

219 SARCELLE A COLLIER NOIR (Callonetta leucophrys) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

220 HARLE DE CHINE (Mergus squamatus) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Sud-est de la Russie, Chine. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

221 ENSEMBLE de 2 spécimens naturalisés sur socle artificiel dont Rhynchée peinte (Rostratula benghalensis) (NR) et Rhynchée de Saint-Hilaire (Nycticryphes semicollaris) (NR) Spécimens vendus en l'état Répartition géographique Rhynchée peinte : Eurasie, Afrique Répartition géographique Rhynchée de Saint-Hilaire : Amérique du sud. Espèces d'oiseaux non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

222 PIE BAVARDE (Pica pica) (CH) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Eurasie, Moyen-Orient, asie centrale. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington

(CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

223 OMBRETTE AFRICAINE (Scopus umbretta) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique, Madagascar. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

224 SARCELLE D'HIVER (Anas crecca) (CE) : spécimen naturalisé sur souche Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Eurasie, Amérique du nord, Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **60/80**

225 IBIS SACRÉ (Threskiornis aethiopicus) (NR) : spécimen naturalisé sur souche. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique à l'origine. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **100/150**

226 SARCELLE À COLLIER NOIR (Callonetta leucophrys) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

227 TETRAS À BEC NOIR (Tetrao urogalloides) (CH) : spécimen en attitude de parade naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Russie, Mongolie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **200/300**

228 SPATULE ROSÉE (Platalea ajaja) (CE) : spécimen naturalisé sur souche Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **100/200**

229 RATON LAVEUR (Procyon lotor) (CH) : Spécimen naturalisé en entier tenant une pomme de pin sur souche en bois Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

230 VANNEAU TERO (Vanellus chilensis) (CE) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **70/90**

194

231 IBIS PLOMBE (Theristicus caerulescens) (NR) : spécimen naturalisé sur souche Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

232 TROUPIAL A TÊTE ROUGE ou en synonymie Carouge à tête rouge (Amblyramphus holosericeus) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

233 CANARD DE SALVADORI (Salvadorina waigiuensis) (NR-D) (bagué) : spécimen naturalisé sur souche, né et élevé en captivité Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Asie du sud-est. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

234 ROLLIER VARIE (Coracias naevius) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

235 CHEVREUIL D'EUROPE (Capreolus capreolus) (CH) : Tête naturalisée d'un spécimen femelle montée sur écusson, avec étiquette du taxidermiste « Bruno Etterlen 68 Mollau ». Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **50/80**

236 ÉLAN AMÉRICAIN ou en synonymie Orignal (Alces alces) (CH) : Tête naturalisée en cape. Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **300/400**

237 CERF MARAL (Cervus elaphus maral) (CH) : Tête naturalisée en cape. Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **250/350**

238 CAROUGE A CALOTTE ROUSSE (Chrysomus ruficapillus) (NR) : spécimen mâle naturalisé sur branche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **50/80**

239 ENSEMBLE de 2 spécimens naturalisés sur branche et socle artificiel dont Sturnelle spp et Carouge à épaulettes (Agelaius

phoeniceus) (NR). Spécimens vendus en l'état. Répartition géographique : Amérique du nord. Espèces d'oiseaux non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

240 KAMICHI à collier ou en synonymie Chauna (Chauna torquata) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état. Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **120/180**

241 BRASSEMER CENDRÉ (Tachyeres pteneres) (bagué) (NR) : spécimen mâle naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

242 SPATULE ROSÉE (Platalea ajaja) (CE) : spécimen naturalisé sur souche Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **200/250**

243 OUETTE D'ÉGYPTE ou en synonymie Oie d'Égypte (Alopochen aegyptiaca) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique à l'origine. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

244 CANARD A BEC TACHETÉ (Anas poecilorhyncha) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Asie, Eurasie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

245 IBIS A FACE NUE (Phimosus infuscatus) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

246 IBIS SACRÉ (Threskiornis aethiopicus) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique à l'origine. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **100/120**

229

247 MARTIN-PECHEUR D'AMÉRIQUE (Megaceryle alcyon) (CE) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du nord. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **80/120**

248 SARCELLE TACHETÉE ou en synonymie Sarcelle à bec jaune (Anas flavirostris) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

249 GEAI BLEU (Cyanocitta cristata) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du nord. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

250 PERDRIX GRISE (Perdix perdix) (CH) : spécimen naturalisé sur souche. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Eurasie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **40/60**

251 ENSEMBLE de 2 spécimens de Jacana noir (Jacana jacana) (CE) dont 1 spécimen immature, naturalisés sur socle artificiel Naturalisation avant 1990. Spécimens vendus en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **80/120**

252 GEAI DES CHÊNES (Garrulus glandarius) (CH) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Europe. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

253 OIE RIEUSE (Anser albifrons) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du nord, Eurasie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **70/90**

254 VANNEAU ARME (Vanellus armatus) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique orientale et australe. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

255 TROUPIAL à tête rouge ou en synonymie Carouge à tête rouge (Amblyramphus holosericeus) (NR) : Ensemble de 2 spécimens naturalisés sur branche et socle artificiel. Spécimens vendus en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

256 GELINOTTE HUPPÉE (Bonasa umbellus) (NR) : spécimen mâle en attitude de parade naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du nord. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

257 MARTIN-CHASSEUR GÉANT (Dacelo novaeguineae) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Est et sud-ouest Australie et Tasmanie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **110/150**

258 CERF DE VIRGINIE (Odocoileus virginianus) (CH) : Tête naturalisée en cape. Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **100/200**

259 ANHINGA ROUX (Anhinga melanogaster) (NR) : spécimen naturalisé sur souche. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Asie du sud-est, Philippines, Sri Lanka. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **100/150**

260 OIE CENDRÉE (Anser anser) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Eurasie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

261 HARELDE BOREALE ou en synonymie Harelde de Miquelon (Clangula hyemalis) (CH) : spécimen naturalisé sur souche en bois. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Eurasie, Amérique du nord. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

262 MOUFETTE RAYÉE (Mephitis mephitis) (CH) : spécimen naturalisé en entier sur socle avec décor et végétation artificiels. Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/120**

263 FRANCOLIN DE CLAPPERTON (Pternistis clappertoni) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique centrale. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

264 PIQUEBŒUF A BEC JAUNE (Buphagus africanus) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle en bois. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

265 CANARD A QUEUE POINTUE ou en synonymie Pilet à bec jaune (Anas georgica) (NR) : spécimen naturalisé sur souche. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

266 SPATULE ROSÉE (Platalea ajaja) (CE) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Naturalisation avant 1990. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **150/200**

267 GEAI BLEU (Cyanocitta cristata) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel. Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du nord. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

268 FAISAN COMMUN (Phasianus colchicus) (CH) : spécimen mâle naturalisé sur socle artificiel. Spécimen vendu en l'état. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

269 ENSEMBLE comprenant des Anatidae en nature morte dont un mâle et une femme d'Eider à duvet (Somateria mollissima) (NR) : spécimens vendus en l'état Répartition géographique : Amérique du nord, Eurasie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

270 FAISAN NOBLE (Lophura ignita) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : nord de Bornéo. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **150/200**

271 CANARD PILET (Anas acuta) (CH) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique, Afrique, Eurasie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

272 HOAZIN HUPPE (Opisthocomus hoazin) (CE) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : nord-est et centre-est de l'Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **150/200**

273 CALAO A BEC ROUGE (Tockus erythrorhynchus) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

274 VANNEAU HUPPE (Vanellus vanellus) (CH) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Eurasie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

275 BERNACHE A CRINIÈRE (Chenonetta jubata) (NR) (bagué) : spécimen naturalisé sur socle artificiel, né et élevé en captivité Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : endémique d'Australie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

276 GAZELLE DE THOMSON (Gazella thomsoni) (CH) : Crâne avec dentition sans mandibule inférieure, monté sur écusson Spécimen vendu en l'état. Espèce de mam-

mifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **40/80**

277 CASTOR DU CANADA (Castor canadensis) (CH) : spécimen naturalisé en entier sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

278 EIDER A LUNETTES (Somateria fischeri) (NR) (bagué) : spécimen naturalisé sur socle artificiel, né et élevé en captivité Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Sibérie orientale, Amérique du nord. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

279 GRÈBE DE ROLLAND (Rollandia rolland) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du Sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

280 FRANCOLIN HUPPE (Ortygornis sephaena) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique orientale. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

281 ADA CLIGNOT (Hymenops perspicillatus) (NR) : spécimen mâle naturalisé sur branche et socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **50/70**

282 CANARD DU CAP ou en synonymie Sarcelle du Cap (Anas capensis) (NR) : spécimen naturalisé sur souche Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

283 BERNACHE DU CANADA (Branta canadensis) (CH) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du nord à l'origine. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

284 GEAI VERT (Cyanocorax yncas) (NR) : spécimen avien naturalisé sur branche et socle artificiel sablé Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique centrale, nord de l'Amérique du Sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

258

285 ENSEMBLE de 2 spécimens de Jacana noir (Jacana jacana) (CE) dont 1 spécimen ailes ouvertes, naturalisés sur socle artificiel Naturalisation avant 1990 Spécimens vendus en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **80/120**

286 COLOMBAR WAALIA (Treron waalia) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

287 SARCELLE D'HIVER (Anas crecca) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Eurasie, Amérique du nord, Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **40/60**

288 COURLAN BRUN (Aramus guarauna) (CE) : spécimen naturalisé sur souche Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **100/150**

289 MERGANETTE DES TORRENTS (Merganetta armata) (NR) : Ensemble de 2 spécimens mâle et femelle naturalisés sur socle artificiel Spécimens vendus en l'état Répartition géographique : Amérique du sud (chaîne des Andes). Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **300/500**

290 MARTRE DE PENNAN ou en synonymie Pékan (Martes pennanti) (CH) : spécimen naturalisé en entier sur branche Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

291 MARTIN-PECHEUR D'AMAZONIE (Chloroceryle amazona) (CE) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud, Amérique centrale. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **60/80**

292 URUBU NOIR ou en synonymie Vautour urubu noir (Coragyps atratus) (CE) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **100/150**

293 BREVE AZURINE (Hydrornis guajanus) (NR) : spécimen naturalisé sur souche Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Thaïlande, Malaisie, Java. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/120**

294 MARTRE DU CANADA (Martes americana) (CH) : spécimen naturalisé en entier sur branche Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/120**

295 CANARD A BEC TACHETÉ (Anas poecilorhyncha) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Asie, Eurasie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

296 GELINOTTE HUPPÉE (Bonasa umbellus) (NR) : spécimen mâle en attitude de parade naturalisé sur souche et socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du nord. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

297 OIE DES MOISSONS (Anser fabalis) (CH) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Eurasie. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

298 CANARD A QUEUE POINTUE ou en synonymie Pilet à bec jaune (Anas georgica) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

299 GUEPIER ÉCARLATE (Merops nubicus) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique nord et sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

300 IBIS PLOMBE (Theristicus caerulescens) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

301 HARELDE BOREALE ou en synonymie Harelde de Miquelon (Clangula hyemalis) (CH) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état, pattes endommagées Répartition géographique : Eurasie, Amérique du nord. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

302 ENSEMBLE de 2 spécimens naturalisés sur branche et socle artificiel dont Calao à bec noir (Lophoceros nasutus) (NR) et Gonolek de Barbarie (Laniarius barbarus) (NR) Spécimens vendus en l'état Répartition géographique : Afrique. Espèces d'oiseaux non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **100/120**

303 CANARD SPATULE ou en synonymie Souchet roux (Spatula platalea) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du Sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

304 JACANA A POITRINE DORÉE (Actophilornis africanus) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

305 HARELDE BOREALE ou en synonymie Harelde de Miquelon (Clangula hyemalis) (CH) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Eurasie, Amérique du nord. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

306 CARDINAL A POITRINE ROSE (Pheucticus ludovicianus) (CE) : spécimen mâle naturalisé sur branche et socle artificiel Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **60/80**

307 CANARD SPATULE ou en synonymie Souchet roux (Spatula platalea) (NR) : Ensemble de 2 spécimens naturalisés sur souche Spécimens vendus en l'état Répartition géographique : Amérique du Sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **100/150**

308 AVOCETTE D'AMÉRIQUE (Recurvirostra americana) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du nord, Bahamas, Cuba. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

309 FRANCOLIN A GORGE ROUGE (Pternistis afer) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique orientale. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

310 DENDROCYGNE A DOS BLANC (Thalassornis leuconotus) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique sub-saharienne et du sud-est. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

311 SARCELLE CANNELLE (Spatula cyanoptera) (NR) : spécimen naturalisé sur souche Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

312 MERLE MÉTALLIQUE (vraisemblablement Lamprotornis spp) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à

la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

313 GAZELLE DE GRANT (Gazella granti) (CH) : Crâne monté sur écusson, belle grandeur du trophée Mesure étuis cornés : 61 cm environ Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **40/80**

314 MOUFLON (Ovis aries) (CH) : Frontal monté sur écusson console en bois Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **40/80**

315 TINAMOU ISABELLE (Rhynchotus rufescens) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

316 MARTIN-PECHEUR VERT (Chloroceryle americana) (CE) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique centrale, nord de l'Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **70/90**

317 PIC DOMINICAIN (Melanerpes candidus) (CE) : spécimen naturalisé sur souche Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **60/80**

318 HARELDE BOREALE ou en synonymie Harelde de Miquelon (Clangula hyemalis) (CH) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Eurasie, Amérique du nord. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

319 BLAIREAU D'AMÉRIQUE (Taxidea taxus) (NR) : Spécimen naturalisé en entier sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

320 CORMORAN AFRICAIN (Microcarbo africanus) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle en bois Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

321 FRANCOLIN A DOUBLE ÉPERON (Pternistis bicalcaratus) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique de l'ouest, sud du Sahara. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

322 DINDON SAUVAGE (Meleagris gallopavo) (NR) : spécimen naturalisé sur souche Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du nord. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **120/150**

323 CAURALE SOLEIL (Eurypyga helias) (CE) : spécimen naturalisé ailes écartées sur socle artificiel Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique centrale et Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **250/300**

324 SARCELLE CANNELLE (Spatula cyanoptera) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

325 OUETTE D'ÉGYPTE ou en synonymie Oie d'Égypte (Alopochen aegyptiaca) (NR) : spécimen naturalisé en nature morte Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique à l'origine. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

326 PIC FLAMBOYANT (colaptes auratus) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : endémique d'Amérique du nord et d'Amérique centrale. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

327 GANGA QUADRIBANDE (Pterocles quadricinctus) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

353

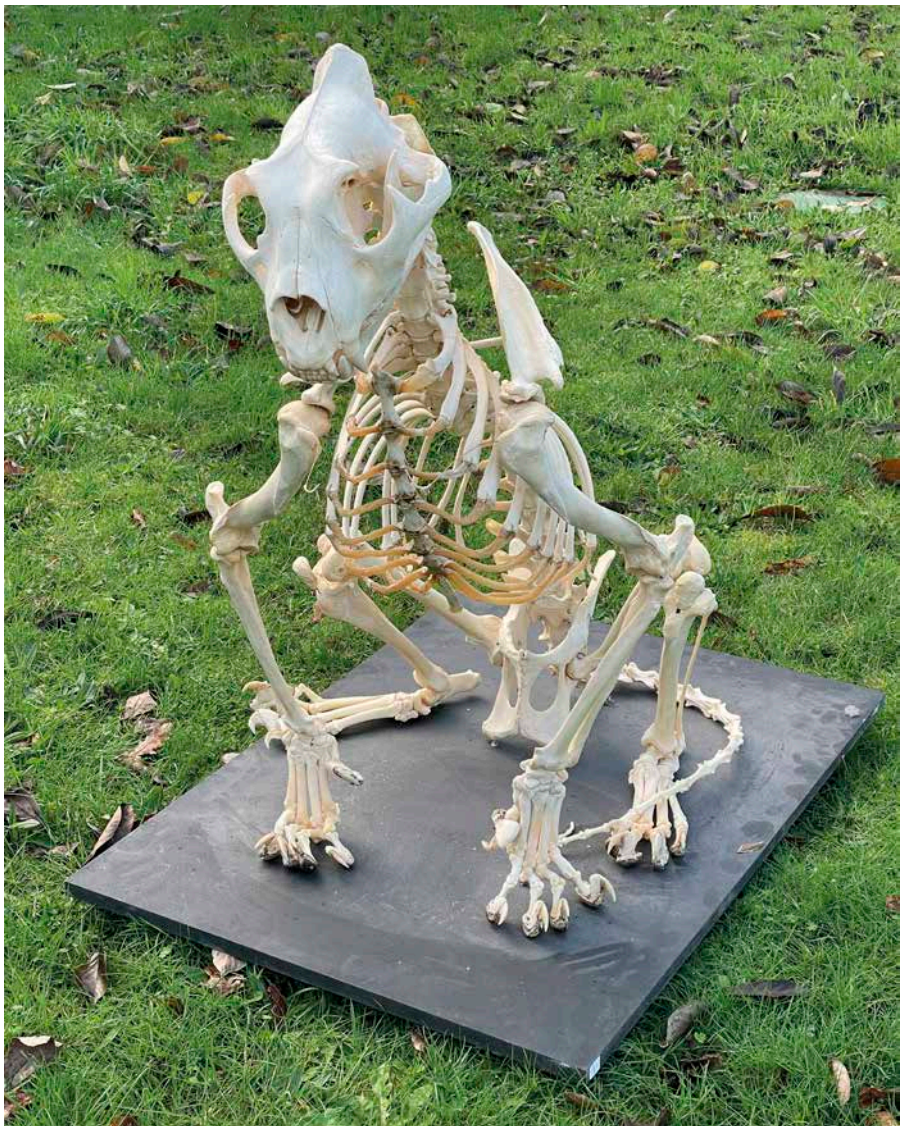

328 RALE YPECAHA (Aramides ypecaha) (NR) : spécimen naturalisé sur souche Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

329 ENGOULEVENT A BALANCIERS (Caprimulgus longipennis) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

330 PERDRIX : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

331 PIC VERT ET NOIR (Colaptes melanochloros) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

332 CANARD SOUCHET (Spatula clypeata) (CH) : spécimen naturalisé sur souche Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du nord, Eurasie, Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

333 HETERONETTE A TÊTE NOIRE (Heteronetta atricapilla) (NR) : spécimen naturalisé sur souche Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du Sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

334 POULETTE DE ROCHE (Ptilopachus petrosus) (NR) : spécimen naturalisé sur souche Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **50/80**

335 JACANA NOIR (Jacana jacana) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **50/80**

336 CANARD A QUEUE POINTUE ou en synonymie Pilet à bec jaune (Anas georgica) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

337 SARCELLE A COLLIER NOIR (Callonetta leucophrys) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

338 FULIGULE MORILLON (Aythya fuligula) (CH) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

339 VANNEAU A AILES BLANCHES (Vanellus crassirostris) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique du sud et Afrique centrale. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

340 NETTE DEMI-DEUIL ou en synonymie Nette peposaca (Netta peposaca) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

341 ANSERELLE NAINE (Nettapus auritus) (NR) (bagué) : spécimen naturalisé sur souche Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

342 RHYNCHEE PEINTE (Rostratula benghalensis) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique Rhynchée peinte : Eurasie, Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **40/60**

343 DENDROCYGNE A DOS BLANC (Thalassornis leuconotus) (NR) : spécimen naturalisé sur souche Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique sub-saharienne et du sud-est. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

344 MARTIN-PECHEUR A VENTRE ROUX (Megaceryle torquata) (CE) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **80/120**

345 ORTALIDE CHACAMEL (Ortalis vetula) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique centrale, États-Unis, Alaska. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

346 MARTIN-PECHEUR PYGMÉE (Ispidina picta) (NR) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Afrique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **50/80**

347 PIGEON RAMIER (Columba palumbus) (CH) : spécimen naturalisé sur branche et socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Paléarctique occidentale. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

348 TÊTE NATURALISÉE d'un spécimen de Poisson montée sur écusson avec étiquette mentionnant « Taxidermia La Pantera Argentina ». Spécimen vendu en l'état. Espèce de poisson non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **40/80**

349 KAMICHI A COLLIER ou en synonymie Chauna (Chauna torquata) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **120/180**

350 ERISMATURE ROUTOUTOU (Nomonyx dominicus) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **70/90**

351 SPATULE ROSÉE (Platalea ajaja) (CE) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Naturalisation avant 1990 Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. **150/200**

352 CANARD DE CHILOE (Mareca sibilatrix) (NR) : spécimen naturalisé sur socle artificiel Spécimen vendu en l'état Répartition géographique : Amérique du sud. Espèce d'oiseau non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/90**

355

353 LION D'AFRIQUE (Panthera leo) (II/B) : Belle pièce ostéologique sous forme d'un squelette reconstitué d'un spécimen femelle en position assise sur socle en bois Spécimen né et élevé en captivité Des documents justificatifs retraçant l'historique du spécimen permettant l'utilisation commerciale dans l'UE seront fournis au futur acquéreur Vendu en l'état. Espèce de mammifère felidae reprise en Annexe II de la Convention de Washington (CITES), en Annexe B du Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Pour une sortie de l'UE, un CITES de ré-export sera nécessaire. **4 500/4 800**

354 VITRINE figurant un diorama contenant un spécimen naturalisé de Geai des chênes (Garrulus glandarius) avec décor artificiel et végétaux. Haut. animal env. 20 cm et Haut. caisse 34 cm. Larg. 33 cm. Prof. 13 cm. Vendu en l'état. Espèce de Corvidae non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

355 MANCHOT PAPOU (Pygoscelis papua) naturalisé des Iles Kerguelen - Côte Est pôle sud de l'Antarctique. Capturé et mis en peau le 3 novembre 1956 au port français à Kuergelen dans le sel e la mer et monté à Belley le 20 mars 1957 par J. Yédrine. Mention « Offert par Monsieur Olmi, membre de l'expédition scientifique de 1956 ». Reposant sur un socle en composition imitant une roche et un second en bois. Haut. animal 50 cm et Haut. avec socle 56 cm. **400/600**

355 bis

355 bis MACAREUX NOIRE (Fratercula arctica) : spécimen présenté sur socle en bois provisoire ; spécimen collecté au Danemark ; naturalisation avant 1975. Dim. 22 cm. Provenant de la vente de la collection historique du Château de Bois Boudran. **140/150**

356 BOÎTE ENTOMOLOGIQUE vitrée contenant plus de 40 spécimens de lépidoptères Hétérocères Paléarctiques dont Xestia et Bena 39 x 36 cm. Vendu en l'état. Espèces de lépidoptères non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

357 ENSEMBLE de 9 grandes graines montées sur socle en bois Idéal cabinet de curiosités Hauteur : de 6 cm à 16 cm environ Vendu en l'état. Espèces végétales non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **120/160**

358 NID avec spécimens d'insectes de l'espèce dénommée Pélopée maçonne (Sceliphron caementarium) de la famille des Sphecidae, présentés dans une petite vitrine sur socle en bois. Vitrine : hauteur 18 cm avec socle ; largeur 10,5 cm ; prof. 10,5 cm. Nid : hauteur 6 cm environ. Espèce d'insecte non repris à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **100/120**

359 LOT comprenant 7 spécimens d'Éponges marines dont vraisemblablement l'espèce (Euplectella aspergillum), présentés sur socle en bois. Hauteur : de 8,4 cm à 28 cm environ. Vendu en l'état. Espèces non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **150/200**

360 CADRE vitré figurant le cycle évolutif (comprenant chenilles, cocons et adulte «imago») de l'espèce de lépidoptère Hétérocère exotique dénommée Bombyx de l'ailante de la famille des Saturnidae avec

étiquette mentionnant « Philosamia cynthia ricini Saturnidae Indes ». Dimensions : 22 x 25 x 4,5 cm environ. Vendu en l'état ; idéal décoration. Espèces non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **40/80**

361 CADRE vitré avec système d'accroche murale contenant une. Espèce de gastéropode aquatique d'eau douce du continent indien de la famille des Ampullariidae de l'espèce Pila globosa Coquilles polies de spécimens présentant différentes variations chromatiques, avec étiquette indiquant la taxonomie. Dimensions : 39 x 26 cm environ. Vendu en l'état. Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **20/30**

362 DEUX EXEMPLAIRES de valves de coquillages bivalves marins de la famille des Haliotidae dont Ormeau rouge (Haliotis rufescens). Beaux reflets irisés 18 cm. Vendu en l'état. Espèces de coquillages bivalves marins

non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

363 ENSEMBLE de 3 spécimens botaniques comprenant fleurs et inflorescences montés sur socle en bois dont Pavot, Proteacea spp (Protea spp) Idéal cabinet de curiosités Hauteur : de 37 cm à 50 cm environ Vendu en l'état. Espèces végétales non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

364 EXEMPLAIRE de coquillage gastéropode marin de la famille des Strombidae de l'espèce dénommée Lambis lambis, présenté sur socle en bois avec étiquette indiquant la taxonomie Spécimen collecté aux Philippines Répartition géographique : zone indo-pacifique Vendu en l'état. Espèce de coquillage marin non repris à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

365 ENSEMBLE de 8 grandes graines montées sur socle en bois Idéal cabinet de curiosités Hauteur : de 4,3 cm à 24 cm environ. Vendu en l'état. Espèces végétales non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **120/160**

366 PHACOCHÈRE D'AFRIQUE (Phacochoerus aethiopicus) : avancée grès et défenses avec reliquat de derme et phanères d'un spécimen ayant subi une dessiccation naturelle, monté sur socle en bois type Muséum 38 cm Vendu en l'état. Espèce de mammifère Suidae non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **130/160**

367 GRAND CADRE vitré à vocation didactique sous forme de présentoir compartimenté avec 15 spécimens de graines et inflorescences d'espèces végétales exotiques avec étiquette individuelle mentionnant la taxonomie et le lieu de provenance dont Tetrapleura tetraptera, Borassus flabellifer, Heitiera littoralis, Aspidosperma subincorum, Swietenia macrophylla, Raphia farinifera, Parmentiera spp, Zeyheria tuberculosa, Theobroma cacao, Cariniana estrellensis, Sloanea grandiflora, Ibicella lutea Mexique, Madagascar, Brésil, Afrique, Inde, Équateur, Thaïlande, France. Dimensions : 40 x 50 cm environ Vendu en l'état. Espèces végétales non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **300/350**

368 CADRE VITRE avec système d'accroche murale contenant différentes. Espèces de mollusques bivalves marins de la famille des Pectinidae dénommés Coquilles Saint Jacques (Pecten maximus) Valves de spécimens présentant différentes variations chromatiques. Dimensions : 50 x 40 x 6 cm environ Vendu en l'état. Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

369 CADRE VITRE avec système d'accroche murale contenant différentes. Espèces de mollusques bivalves marins de la famille des Pectinidae (Aequipecten spp) Valves de spécimens présentant différentes variations chromatiques, avec étiquette indiquant la taxonomie. Dimensions : 40 x 28 cm environ Vendu en l'état. Espèces non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/80**

358

361

370 DEUX STATUETTES ANTHROPOMORPHES d'aspect simiesque réalisées dans des parties d'os de Bovidae de l'espèce Vache domestique (Bos taurus domesticus), sur socle en plexiglas et sous globe Belle manufacture de ciselage et polissage Provenance Indonésie Vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

371 LOT comprenant 5. Espèces de gorgones (Gorgonacea spp) avec formes géométriques et colorations variées présentées sur socle en bois Hauteur : de 18,5 cm à 32 cm environ Vendu en l'état. Espèces non reprises à l'Annexe II de la Convention de Washington (CITES), et à l'Annexe B du Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

372 LOT comprenant 4. Espèces de gorgones (Gorgonacea spp) avec formes géométriques et colorations variées présentées sur socle en bois Hauteur : de 20 cm à 46,5 cm environ Vendu en l'état. Espèces non reprises à l'Annexe II de la Convention de Washington (CITES), et à l'Annexe B du Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **100/140**

373 BATHYNOME GÉANT (Bathynomus giganteus) (NR) Beau spécimen de crustacé isopode de la famille des Cirolanidae monté sur socle sous globe en verre avec étiquette indiquant la dénomination scientifique taille du spécimen : 32,3 cm Vendu en l'état. Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **600/800**

373

371

362

366

375 DIORAMA HUMORISTIQUE « La grenouille et les dents de la mare » avec bel encadrement : Une figurine représentant une grenouille en porcelaine qui tient une canne à pêche avec un spécimen naturalisé de Perche commune (Perca fluviatilis) et un coquillage marin bivalve de la famille des Ostreidae (Ostrea spp) avec dentition artificielle et plaque indiquant « danger de mort défense de toucher aux lignes » Vendu en l'état. Espèces de coquillage marin et de poisson non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

374 ÉCRIN avec 15 boîtes miniatures contenant différentes. Espèces de coléoptères exotiques de la famille des Curculionidae des genres Pachyrhynchus spp et Metapocyrtus spp : Spécimens collectés à Mindanao, archipel des Philippines Présentation sur fond noir, belle pièce décorative Dimensions : 21,3 x 15,6 cm environ Boîtes miniatures : 2,8 x 2,8 cm Vendu en l'état. Espèces non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **200/300**

367

377-398

378 BABOUIN CHACMA (Papio ursinus) (II/B) : Crâne avec dentition et mandibule inférieure Spécimen collecté en Afrique du Sud La copie du document CITES d'importation délivré par la DREAL Auvergne Rhône Alpes en date du 15/05/2023 permettant l'utilisation commerciale dans l'UE sera remise au futur acquéreur Longueur : 27,5 cm environ Hauteur avec mandibule : 10,5 cm environ Vendu en l'état. Espèce de mammifère primate reprise en Annexe II de la Convention de Washington (CITES), en Annexe B du Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Pour une sortie de l'UE, un CITES de ré-export sera nécessaire. **160/220**

376 CHACAL A CHABRAQUE (Canis mesomelas) (NR) : Crâne avec dentition et mandibule inférieure Spécimen collecté en Afrique du Sud Longueur : 17,6 cm environ Hauteur avec mandibule : 6,5 cm environ Vendu en l'état. Espèce de mammifère Canidae non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

377 BISON DES STEPPES (Bison priscus) (NR) : Fragment de partie osseuse d'une. Espèce de Bovidae archaïque disparue monté sur socle en bois, belle patine due au séjour dans les fonds marins Spécimen collecté en Mer du nord Hauteur : 37 cm ; largeur : 29 cm environ Vendu en l'état. Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

376

379 CADRE VITRE avec système d'accroche (au mur ou à poser) contenant différentes. Espèces de coléoptères exotiques de la famille des Cetonidae et des Buprestidae dont les genres suivants : -Eudicella spp -Pachnoda spp -Eupotosia spp -Glycyphana spp -Mystroceros spp Présentation sur fond noir, belle pièce décorative Dimensions : 22 x 22 cm environ Vendu en l'état. Espèces non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **250/300**

379

380 NID d'une. Espèce avienne (oiseau) exotique réalisé à partir d'une imbrication et d'entremêlements d'éléments végétaux Spécimen présenté sur socle en bois 52 cm Vendu en l'état Spécimens appartenant à une. Espèce avienne non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **120/150**

381 « LES COQUILLES QUENOTTES LA COUSINE » : COMPOSITION formant une tête fantaisiste dont le sommet est réalisé avec un agglomérat d'une ponte du coquillage marin de la famille des Muricidae dénommé Murex spp insérée sur une valve brute de coquillage bivalve marin exotique de la famille des Spondylidae (Spondylus spp), et avec des dents artificielles et yeux pour la taxidermie ; montage sur socle Muséum et présentation sous globe 23 cm Création originale de M. Damien SUZANNE Vendu en l'état. Espèces d'œufs et de coquillage bivalve marin non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **120/160**

380

382 EXEMPLAIRE de coquillage gastéropode marin de la famille des Strombidae de l'espèce dénommée Harpago chiragra, présenté sur socle en bois avec étiquette indiquant la taxonomie Spécimen collecté aux Philippines Répartition géographique : zone indo-pacifique Vendu en l'état. Espèce de coquillage marin non repris à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

378

383

383 CADRE vitré sans attache murale contenant 30 spécimens de lépidoptères Rhopalocères exotiques Dimensions : 39,5 x 50 x 6 cm environ Vendu en l'état ; idéal décoration. Espèces non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **150/200**

384 ENSEMBLE de 3 spécimens botaniques comprenant fleurs et inflorescences montés sur socle en bois dont Artichaut, Proteacea spp (Protea spp) Idéal cabinet de curiosités Hauteur : de 38 cm à 47 cm environ Vendu en l'état. Espèces végétales non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/100**

385 BOITE ENTOMOLOGIQUE vitrée contenant 3 spécimens de coléoptères de la famille des Scarabaeidae de la sous-famille des Cetoniinae dont Goliathus goliathus Spécimens collectés au Cameroun et en Côte d'Ivoire 39 x 36 cm Vendu en l'état. Espèce de coléoptère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **150/180**

386 TORTUE AQUATIQUE (Trachemys scripta elegans) (NR) : belle carapace brute montée sur socle en bois noir Hauteur : 29 cm environ Largeur : 15 cm environ Vendu en l'état. Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/100**

387 SPECIMEN D'OURSIN TROPICAL de la famille des Echinometridae (Heterocentrus spp) communément dénommé Oursin crayon, présenté sous globe 13 cm Vendu en l'état. Espèce d'Oursin exotique non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

388 BOÎTE ENTOMOLOGIQUE vitrée contenant plus de 40 spécimens de lépidoptères Hétérocères Paléarctiques dont Noctua et Antitype 39 x 36 cm Vendu en l'état. Espèces de lépidoptères non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

389 ENSEMBLE de 4 spécimens botaniques comprenant fleurs et inflorescences montées sur socle en bois dont Proteacea spp (Protea spp) Idéal cabinet de curiosités Hauteur : de 45 cm à 58 cm environ Vendu en l'état. Espèces végétales non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **100/150**

390 SILURE GLANE (Silurus glanis). Spécimen naturalisé en entier monté sur plaque en bois avec indication de collecte « Saône mai 1993 » Dimension spécimen : 1m62 ; Poids : 31,5 kg. Espèce de poisson non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **950/1 200**

391 ENSEMBLE de 2 grandes graines montées sur socle en bois Idéal cabinet de curiosités Hauteur : de 33 cm à 40 cm environ Vendu en l'état. Espèces végétales non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/120**

392 BACULUM ou os pénien de Morse (Odobenus rosmarus) (III/B) présenté sous cadre vitré Ce spécimen a été collecté au Canada Longueur du spécimen : 58 cm Poids : 0,883 kg La copie du document CITES d'importation délivré par la DREAL Occitanie en date du 29/01/2020 permettant l'utilisation commerciale dans l'UE sera remise au futur acquéreur. Espèce de mammifère reprise en Annexe III à la Convention de Washington (CITES), en Annexe B du Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Pour une sortie de l'UE, un CITES de ré-export sera nécessaire. **600/800**

392

386

393 BISON DES STEPPES (Bison priscus) (NR) : Fragment de partie osseuse d'une. Espèce de Bovidae archaïque disparue monté sur socle en bois, belle patine due au séjour dans les fonds marins Spécimen collecté en Mer du nord Hauteur : 31 cm ; largeur : 23 cm environ Vendu en l'état. Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

394 GLOBE contenant 2 spécimens de lépidoptères Rhopalocères exotiques de la famille des Nymphalidae (Calligo spp) en phase d'accouplement, présentés sur racine Spécimens collectés en Amérique du Sud 37 x 28 cm Vendu en l'état. Espèce de lépidoptère Nymphalidae non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **200/250**

395 EXEMPLAIRE de crustacé décapode dénommé Bernard-l'hermite (Dardanus arrosor) logé dans un coquillage gastéropode marin de la famille des Muricidae dénommée Rocher fascié (Hexaplex trunculus), avec étiquette mentionnant « Dardanus arrosor (Diogenidae) Coquille Hexaplex trunculus Cap Agde F34 Méditerranée Août 2024 Pêcheurs filet 5 m » présentés dans une petite vitrine avec assise en bois Vitrine : hauteur 18 cm avec socle ; largeur 10,5 cm ; prof. 10,5 cm Longueur Crustacé + coquillage : 7,2 cm environ. Espèces de crustacé et coquillage gastéropode marin non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

396 ENSEMBLE de 2 grandes graines montées sur socle en bois Idéal cabinet de curiosités Hauteur : de 30 cm à 46 cm environ Vendu en l'état. Espèces végétales non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **60/100**

395

400

397 EXEMPLAIRE de coquillage gastéropode marin de la famille des Muricidae de l'espèce dénommée Chicoreus ramosus, présenté sur socle en bois avec étiquette indiquant la taxonomie Spécimen collecté aux Philippines Répartition géographique : zone indo-pacifique Vendu en l'état. Espèce de coquillage marin non repris à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

398 PIRANHA (Serrasalmus spp) (P) : 2 spécimens de la famille des Characidae naturalisés en entier, présentés sur racine et socle en bois en attitude de nourrissage Les pièces ostéologiques (os et crâne) sous forme de reliefs alimentaires proviennent de l'espèce dénommée Renard roux (Vulpes vulpes). Espèces de mammifère et de poissons non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

399 EXEMPLAIRE de coquillage gastéropode marin de la famille des Cassidae de l'espèce dénommée Cassis tuberosa, présenté sur socle en bois avec étiquette indiquant la taxonomie Répartition géographique : Caraïbes ouest atlantique Vendu en l'état. Espèce de coquillage marin non repris à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

400 BOÎTE ENTOMOLOGIQUE vitrée contenant 9 spécimens de lépidoptères Hétérocères de l'espèce Grand Paon de nuit (Saturnia pyri) 39 x 36 cm Vendu en l'état. Espèces de lépidoptères non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

412

401 ENSEMBLE de 2 coléoptères Cerambycidae exotiques Anoplophora spp Spécimens présentés sur section de liane et sous globe 27 cm Vendu en l'état. Espèce de coléoptère exotique non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **130/150**

402 ENSEMBLE de 3 exemplaires botaniques de graines de la famille des Bombacaceae, Fabacea des. Espèces Adansonia spp, Entada rheedii et 1 tronçon de liane exotique, montés sur socle noir Certains spécimens collectés en Afrique (Maroc) Hauteur la plus grande : 64 cm Vendu en l'état. Espèces végétales non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **150/200**

403 BEL EXEMPLAIRE d'un minéral Fluorine de coloration bleue Spécimen collecté en Chine Ce spécimen de minéral n'est pas soumis à réglementation au titre de la Convention de Washington (CITES), du Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996, et du Code de l'environnement français. **200/250**

404 BOÎTE ENTOMOLOGIQUE vitrée contenant plus de 40 spécimens de lépidoptères Hétérocères Paléarctiques dont Autographia, Lygephila et Euchalcia 39 x 36 cm Vendu en l'état. Espèces de lépidoptères non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

411

405 ENSEMBLE de 8 grandes graines montées sur socle en bois Idéal cabinet de curiosités Hauteur : de 5 cm à 14 cm environ Vendu en l'état. Espèces végétales non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **120/160**

406 BOÎTE ENTOMOLOGIQUE vitrée contenant différents spécimens d'insectes adultes et en stade larvaire dont coléoptères, lépidoptères, Odonate, Cicadidae spp 39 x 26 cm Vendu en l'état. Espèces d'insectess non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **110/130**

407 OTOCYON ou en synonymie Renard à grandes oreilles (Otocyon megalotis) (NR) : Crâne avec dentition et mandibule inférieure Spécimen collecté en Afrique du Sud Longueur : 12 cm environ Hauteur avec mandibule : 5,6 cm environ Vendu en l'état. Espèce de mammifère Canidae non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

407

408 CADRE VITRE sans attache murale contenant 26 spécimens de lépidoptères Rhopalocères exotiques Dimensions : 39,5 x 50 x 6 cm environ Vendu en l'état ; idéal décoration. Espèces non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **150/200**

409 ENSEMBLE de 9 grandes graines montées sur socle en bois Idéal cabinet de curiosités Hauteur : de 6,7 cm à 22 cm environ Vendu en l'état. Espèces végétales non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **120/160**

410 REPRODUCTION de tête réduite réalisée à partir de derme de Chèvre domestique (Capra hircus domesticus) et matériaux artificiels dans l'esprit de la tribu du bassin amazonien appelée Jivaro, présentée sous globe 27 cm Vendu en l'état. Espèce de mammifère caprin non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **360/400**

406

411 MAMMOUTH LAINEUX (Mammuthus spp) (NR) : Fragment de partie osseuse d'une. Espèce d'Elephantidae archaïque disparue monté sur socle en bois, belle patine due au séjour dans les fonds marins Spécimen collecté en Mer du nord Hauteur : 31,5 cm ; largeur : 11 cm environ Vendu en l'état. Espèce d'Elephantidae disparue non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement. **70/100**

412 EXEMPLAIRE de rhamphothèque (étui corné) d'une. Espèce avienne (oiseau) de la famille des Bucerotidae de l'espèce dénommée Calao à casque noir (Ceratogymna atrata), monté sur socle type Muséum Vendu en l'état. Espèce avienne non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **90/120**

414

413 BOITE ENTOMOLOGIQUE vitrée contenant plus de 40 spécimens de lépidoptères Hétérocères Paléarctiques dont Agrochola et Conistra 39 x 36 cm Vendu en l'état. Espèces de lépidoptères non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

414 LOT de 2 spécimens d'œufs d'Autruche (Struthio camelus) montés sur socle en bronze Bel ensemble décoratif Spécimens nés et élevés en captivité 36 cm Vendu en l'état. Espèce domestique non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **180/220**

415 CADRE vitré avec système d'accroche murale contenant différentes. Espèces de mollusques bivalves marins de la famille des Pectinidae dénommés Coquilles Saint Jacques (Pecten maximus) Valves de spécimens présentant différentes variations chromatiques Dimensions : 50 x 40 x 6 cm environ Vendu en l'état. Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

426

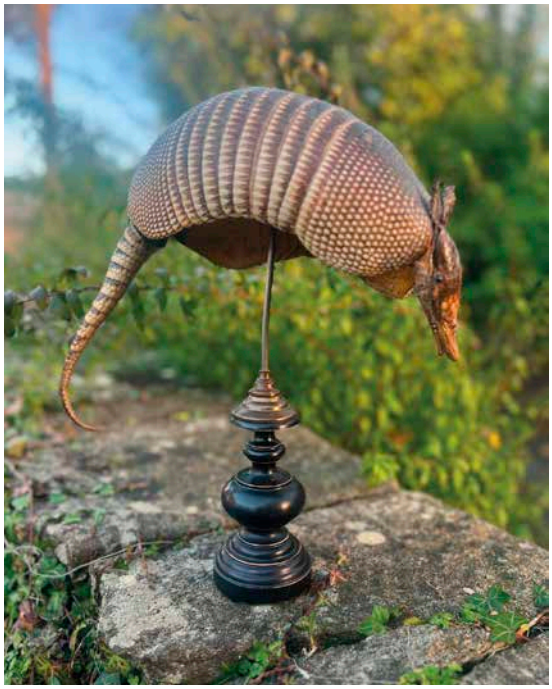

416 BOITE ENTOMOLOGIQUE vitrée contenant plus de 30 spécimens de lépidoptères Hétérocères Paléarctiques 39 x 36 cm Vendu en l'état. Espèces de lépidoptères non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

417 SPECIMEN DE GORGONE (Gorgonacea spp) de coloration noire présentée sur socle en bois noir 50 x 50 cm Vendu en l'état. Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **150/180**

417

418 RÉPLIQUE de crâne humain réalisé à partir de matières composites artificielles de type polymère (résine), présentée sous globe avec spécimens de lépidoptères Rhopalocères exotiques Morpho spp Vendu en l'état. Espèces de lépidoptères Rhopalocères non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **300/400**

419 BOÎTE ENTOMOLOGIQUE vitrée contenant 3 spécimens de coléoptères de la famille des Scarabaeidae de la sous-famille des Cetoniinae dont Goliathus orientalis Certains spécimens collectés au Cameroun 39 x 36 cm. Vendu en l'état. Espèce de coléoptère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **150/180**

420 SPECIMEN D'EPONGE marine de structure filiforme de coloration blanche, présenté sur socle en bois Hauteur : 58 cm environ Vendu en l'état. Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/120**

421 ENSEMBLE de 8 grandes graines montées sur socle en bois Idéal cabinet de curiosités Hauteur : de 5 cm à 14 cm environ Vendu en l'état. Espèces végétales non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **120/160**

422 ENSEMBLE de 3 spécimens botaniques comprenant fleurs et inflorescences montés sur socle en bois dont Artichaut, Proteacea spp (Protea spp) Idéal cabinet de curiosités Hauteur : de 38 cm à 47 cm environ. Vendu en l'état. Espèces végétales non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **100/120**

423 CADRE vitré avec contour en bois noir et embase en bois peint en rouge comprenant 12 spécimens de valves de coquillages bivalves marins de la famille des Pectenidae (Pecten spp). Belle pièce décorative 40 x 23 cm. Vendu en l'état. Espèce de coquillage marin non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **80/120**

424 CADRE VITRE sans attache murale contenant 9 spécimens de lépidoptères Rhopalocères exotiques Dimensions : 39,5 x 50 x 6 cm environ Vendu en l'état ; idéal décoration. Espèces non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **250/300**

425 ZÈBRE DE BURCHELL (Equus quagga burchelli) : Montage tripode avec plateau en bois réalisé à partir de pieds naturalisés de cette. Espèce d'equidae Répartition géographique : N-O et S-O continent africain Vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **200/250**

425

426 TATOU A NEUF BANDES (Dasypus novemcinctus). Spécimen de la famille des Dasypodidae ayant subi une dessiccation naturelle (manque la partie ventrale et les membres postérieurs et antérieurs), présenté sur socle type Muséum en bois Répartition géographique : continent américain Vendu en l'état. Espèce de mammifère non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **150/200**

427 MAMMOUTH LAINEUX (Mammuthus spp) (NR) : Fragment de partie osseuse d'une. Espèce d'Elephantidae archaïque disparue monté sur socle en bois, belle patine due au séjour dans les fonds marins Spécimen collecté en Mer du nord Hauteur : 30 cm ; largeur : 21 cm environ Vendu en l'état. Espèce d'Elephantidae disparue non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **70/100**

MINERALIA

442

441

444

441 REMARQUABLE ensemble de cristaux d'améthystes et de laumonites de Veracruz au Mexique. Larg. 20 cm. **500/600**

442 BOITE de 21 échantillons de Fluorine et de minéraux cristallisés de provenances diverses présentées dans petites boîtes en carton individuelles dont Barytine tabulaire, Wulfenite (Maroc), Cheyssilite (Rhône), Célestine (Isère), Dioptase (Congo). Dim. 30 x 40 cm. **150/180**

443 GÉODE Célestine bleue. Inde. Larg. 17 cm. **80/100**

444 BEAU BLOC de Fluorine avec belle coloration et configuration géométrique des plaques, présenté sur beau socle en bois Spécimen collecté en Chine. Dim. 24 cm. Vendu en l'état. **250/300**

445 BEL EXEMPLAIRE de minéral d'une Rose des sables avec belle configuration géométrique sous forme de petits agglomérats dus à la cristallisation lenticulaire propre à ce type de roche, présenté sur socle en bois Spécimen collecté Tunisie. Dim. 50 x 32 cm. Vendu en l'état. **180/200**

429

428 GÉODE en améthyste. Pds. 7. 4 kg. Long : 43 cm. Larg : 25 cm. **100/150**

429 MÉTÉORITE présentée en suspension avec système d'accroche aimantée, avec étiquette sur embase du socle indiquant « météorite chondrite Maroc 2020 117,30 g ». Diam. du cercle : 25 cm environ. Dim. météorite : 6 x 4 x 2 cm. **120/150**

430 CRISTALISATION de vanadinite rouge-orange, sur baryte, Maroc. Haut. 27 cm. **40/50**

431 ROSE DES SABLES, Maroc. Long. 22 cm. **20/30**

432 BLOC de quartz rose brut. Long. 20 cm. **20/30**

433 FRAGMENT de spetaria. Probablement USA. Larg. 38 cm. **20/30**

434 CRISTALISATION de stilbite et apophyllite d'Inde. Larg. 23 cm. **30/40**

435 BEAU CRISTAL de fluorine. Larg. 14 cm. **60/80**

436 ENSEMBLE de cristaux de quartz fumé. Larg. 20 cm. **40/50**

437 ENSEMBLE intéressant d'atacamite chrysocolla et halloysite du Chili. Larg. 20 cm. **130/150**

438 FRAGMENT de géode d'okenite et apophyllite sur phrénite, Inde. Haut. 23 cm. **30/40**

439 GÉODE d'améthyste stalactiforme du Maroc. Larg. 20 cm. **20/30**

440 BOITE contenant 21 échantillons de Fluorine de provenances diverses présentées dans petites boîtes en carton individuelles. Dim 30 x 40 cm. **120/160**

440

446 LOT de minéraux et fossiles dont : un exemplaire de JASPE polychrome, Namibie ; DEUX GONIATITES POLIES, Maroc ; un lot d'objets en albâtre, dont un œuf, trois tranches d'agate naturelle, Brésil ; Un GYSPE dit « fer de lance » ; un agglomérat d'ammonites et spetaria, France ; deux GYSPES translucides, un exemplaire de GYSPE rose des sables ; une DIOPSIDE verte, Brésil, un exemplaire d'améthyste et des fragments de poterie. Toutes dim. **200/300**

447 BLOC de jaspe polyforme « flamme ». Propriété stabilisante en lithothérapie. Haut. 34 cm. **100/150**

448 CRISTAUX d'améthyste, Brésil. Larg. 26 cm. **60/80**

449 BELLE PYRITE cubique, Pérou. Larg. 17 cm. **50/60**

450 BLOC de quartz brut. Larg. **20/30**

451 CRISTAUX de wulfenite. Larg. 23 cm. **60/80**

452 SERRE-LIVRES composé de deux bloc d'agate polie, Brésil. Haut. 12 cm. **40/60**

453 SERRE-LIVRES en agate polie du Brésil et teinté en bleu. Haut. 13 cm. **50/80**

454 CRISTAUX de baytine, probablement Maroc. Larg. 14 cm. **30/40**

455 LOT de minéraux, fossiles et divers. **80/100**

456 ENSEMBLE de cristallisation de prehnite, Inde. Larg. 21 cm. **60/80**

457 BELLE OPALE VERTE de Madagascar. Haut. 13,5 cm. **100/150**

458 CRISTAUX DE SOUFFRE de Sicile dont cristaux sur aragonite. Larg. 14 cm. **30/40**

459 CRISTALLISATION de stibite rose, Inde. **30/50**

460 TRÈS BELLE CRISTALLISATION de gypse, Mexique, Naica. Larg. 23 cm. **80/120**

461 CRISTAL de gypse fer de lance. Long. 26 cm. **20/30**

462 AMAS DE CRISTAUX de scolecite, Inde. Larg. 17 cm. **20/30**

463 BLOC de jaspe polyforme flamme. Haut. 24 cm. **200/300**

464 DEUX RARES AMONITES opalisées, USA. Diam. 15 ET 16,5 cm. **100/150**

465 CRISTALISATION de gypse, Australie. Haut. 12 cm. **100/120**

466 TRÈS BELLE CRISTALISATION de cuivre natif, Maroc. Larg. 38 cm. **100/150**

467 BLOC de tourmaline brut, Brésil. **50/70**

468 CRISTAUX de fluorine miel, vraisemblablement France, Lozère. Larg. 24 cm. **80/100**

469 BLOC de tourmaline brut, Brésil. Larg. 46 cm. **50/60**

470 HUBNERITE sur quartz, Pérou. Larg. 15 cm. **30/50**

471 BEL ENSEMBLE de cristaux de calcite et pyrite, USA. Larg. 22 cm. **80/100**

472 GYPSE de Nancy. Larg. 20 cm. **60/80**

473 BLOC de bois fossile, avec démarrage de branche, Madagascar. Haut. 12 cm. **150/200**

474 SPHALERITE sur quartz de Chine. Larg. 19 cm. **40/60**

475 BLOC d'obsidienne, Pérou. Larg. 20 cm. **40/60**

476 GÉODE de scolecite et de stilbite, Inde. Diam. 14 cm. **40/60**

477 SPECIMEN DE POISSON FOSSILE vraisemblablement des taxons Lepidotes wenzae ou Araripelepidotes temnurus sur gangue avec amalgame fragments Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **20/40**

478 SPECIMEN DE POISSON FOSSILE vraisemblablement des taxons Lepidotes wenzae ou Araripelepidotes temnurus sur gangue avec écailles proéminentes et amalgame fragments Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **20/40**

479 SPECIMEN DE POISSON FOSSILE non déterminable sur gangue avec partie céphalique relictuelle Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **10/30**

480 SPECIMEN DE POISSON FOSSILE vraisemblablement des taxons Lepidotes wenzae ou Araripelepidotes temnurus sur gangue avec écailles proéminentes Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **20/40**

481 ENSEMBLE de 9 spécimens de pommes de pin fossilisées présentées sous cadre vitré. Spécimens collectés au Maroc. Vendu en l'état. **80/100**

482 LOT de trois fossiles polis d'orthoceras du Maroc. **20/30**

483 ENSEMBLE de 7 spécimens de mollusques céphalopodes marins et coquillages bivalves marins fossilisées dont ammonites, nautiles Spécimens collectés en France dans le département de la Loire (42) 20 cm Vendu en l'état. **50/80**

484 CADRE vitré comprenant un ensemble de différentes. Espèces d'ammonites fossiles présentées sous forme de tranches longitudinales ayant subi une manufacture de polissage mettant en évidence la cristallisation interne et l'aspect pyritisé pour certains spécimens Spécimens collectés en France (Isère) 31 x 23 cm Vendu en l'état. Espèces fossiles non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **180/200**

485 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Gonorynchiformes de la famille des Gonorhynchidae de l'espèce Tharrhias araripis sur gangue avec partie céphalique et corps Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **50/100**

486 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Crossognathiformes de la famille des Pachyrhizodontidae de l'espèce Rhacolepis buccalis sur gangue partie céphalique et corps Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **50/100**

487 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Elopiformes de la famille des Notelopidae de l'espèce Notelops brama sur gangue avec partie céphalique et corps Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **50/100**

484

488 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Aspidorhynchiformes de la famille des Aspidorhynchidae de l'espèce Vinctifer comptoni sur gangue avec partie céphalique, et certaines parties du corps Phénomène de réaction à la lumière UV Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **50/100**

489 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Aspidorhynchiformes de la famille des Aspidorhynchidae de l'espèce Vinctifer comptoni sur gangue avec partie céphalique, et certaines parties du corps Phénomène de réaction à la lumière UV Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **50/100**

490 SPÉCIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Elopiformes de la famille des Notelopidae de l'espèce Notelops brama sur gangue avec partie céphalique, et certaines parties du corps Phénomène de réaction à la lumière UV Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **50/100**

491 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Amiiformes de la famille des Amiidae de l'espèce Calamopleurus cylindricus sur gangue avec partie céphalique et corps Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **50/100**

492 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Aspidorhynchiformes de la famille des Aspidorhynchidae de l'espèce Vinctifer comptoni sur gangue avec partie céphalique Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

493 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Crossognathiformes de la famille des Pachyrhizodontidae de l'espèce Rhacolepis buccalis sur gangue avec partie céphalique Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

494 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec partie céphalique Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **10/30**

495 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Ichthyodeciformes de la famille des Cladocyclidae de l'espèce Cladocyclus gardneri sur gangue avec partie céphalique et dentition proéminente Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

496 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Albuliformes de l'espèce Brannerion spp sur gangue avec partie céphalique Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

497 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Gonorynchiformes de la famille des Gonorhynchidae de l'espèce Tharrhias araripis sur gangue avec partie céphalique Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

439

445

498 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Aspidorhynchiformes de la famille des Aspidorhynchidae de l'espèce Vinctifer comptoni sur gangue avec partie céphalique Phénomène de réaction à la lumière UV Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

499 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Amiiformes de la famille des Amiidae de l'espèce Calamopleurus cylindricus sur gangue avec corps et queue Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **40/80**

500 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement des taxons Lepidotes wenzae ou Araripelepidotes temnurus sur gangue avec corps Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **20/40**

443

464

501 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement des taxons Lepidotes Wenzae ou Araripelepidotes temnurus sur gangue avec corps Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **20/40**

502 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement des taxons Lepidotes wenzae ou Araripelepidotes temnurus sur gangue avec corps Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **20/40**

503 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement des taxons Lepidotes wenzae ou Araripelepidotes temnurus sur gangue avec corps Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **20/40**

504 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement des taxons Lepidotes wenzae ou Araripelepidotes temnurus sur gangue avec corps Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **20/40**

505 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Aspidorhynchiformes de la famille des Aspidorhynchidae de l'espèce Vinctifer comptoni sur gangue avec corps Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **20/40**

506 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Aspidorhynchiformes de la famille des Aspidorhynchidae de l'espèce Vinctifer comptoni sur gangue avec corps et fragment Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **20/40**

507 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Aspidorhynchiformes de la famille des Aspidorhynchidae de l'espèce Vinctifer comptoni sur gangue avec corps et fragment Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **20/40**

508 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Gonorynchiformes de la famille des Gonorhynchidae de l'espèce Tharrhias araripis sur gangue avec corps et fragment Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **20/40**

509 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Amiiformes de la famille des Amiidae de l'espèce Calamopleurus cylindricus sur gangue avec corps et fragment Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **20/40**

510 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Semionotiformes de la famille des semionotidae de l'espèce Lepidotes Wenzae sur gangue avec corps Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **20/40**

481

511 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Semionotiformes de la famille des semionotidae de l'espèce Lepidotes Wenzae sur gangue avec corps Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **20/40**

512 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec corps Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **10/30**

513 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Amiiformes de la famille des Amiidae de l'espèce Calamopleurus cylindricus sur gangue avec partie céphalique et corps Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **50/100**

514 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec queue Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **10/30**

515 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec queue Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **10/30**

516 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec queue et fragment Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **10/30**

517 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec queue Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **10/30**

518 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec queue Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **10/30**

519 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement des taxons Lepidotes wenzae ou Araripelepidotes temnurus sur gangue avec corps et nageoires Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **20/40**

520 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec corps et fragment Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **10/30**

521 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec amalgame fragments Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **10/30**

522 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec amalgame fragments Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

523 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec amalgame fragments Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

524 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec amalgame fragments Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

525 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec partie céphalique Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **10/30**

526 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Aspidorhynchiformes de la famille des Aspidorhynchidae de l'espèce Vinctifer comptoni sur gangue avec amalgame fragments Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

527 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Aspidorhynchiformes de la famille des Aspidorhynchidae de l'espèce Vinctifer comptoni sur gangue avec amalgame fragments Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

528 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Aspidorhynchiformes de la famille des Aspidorhynchidae de l'espèce Vinctifer comptoni sur gangue avec amalgame fragments Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

540

529 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec amalgame fragments Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

530 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec amalgame fragments Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

531 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec amalgame fragments Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

532 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec amalgame fragments Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

533 SPECIMEN de Poisson fossile non déterminable sur gangue avec amalgame fragments Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

534 SPECIMEN de Poisson fossile vraisemblablement de l'ordre des Aspidorhynchiformes de la famille des Aspidorhynchidae de l'espèce Vinctifer comptoni sur gangue avec corps et reliquats écailles Datation sur l'échelle des temps fossilifère : Crétacé inférieur - Aptien - Formation Santana - 112 ma. Exemplaire collecté au Brésil en 1962. **15/30**

ARCHÉOLOGIE & VOYAGE

535 SUJET en bronze à patine antique représentant une divinité égyptienne, sur un double socle en marbre et bois. Copie fin XIXe - début XXe siècle. Haut. bronze : 15,5 cm et Haut. totale avec socle : 20 cm. **50/80**

536 ENSEMBLE d'amulettes en fritte émaillée : Sekhmet, Oudjat, scarabées, Shou, etc. ÉGYPTE, période ptolémaïque (323 - 30 av. JC). Dim. entre 3,5 cm et 5 mm. **250/300**

537 SUJET en bronze à patine noire représentant Isis allaitant Horus, reposant sur un socle en bois. ÉGYPTE, période ptolémaïque (323 - 30 av. JC). Haut. 13 cm. **600/700**

538 POUPÉE en bois et tissu représentant une femme au bonnet bleu à poids (usures). JAPON, ère Meiji (1868-1912). Haut. 20 cm. **60/80**

539 COFFRET en bois et placage de bois de cerf de forme rectangulaire, l'intérieur du couvercle agrémenté d'un filet en marqueterie à décor de rinceaux feuillagés (les compartiments intérieurs manquants, quelques plaquettes et charnières à refixer). INDE, travail indo-anglais, Vizagapatam, première moitié du XIXe siècle. Haut. 23 cm. Larg. 33 cm. Prof. 25 cm. **120/200**

540 COSTUME DE CÉRÉMONIE en macramé de coton, fibres végétales et coquillages découpés, monté sur présentoir métallique (bel état général). PAPOUASIE NOUVELLE GUINÉE, ethnie Asmat, deuxième moitié du XXe siècle. Haut. 178 cm. **300/500**

541 SERPENT à deux têtes anthropomorphes en terre cuite à traces de pigments et d'engobes blancs (quelques petits éclats). CHINE, époque des Six Dynasties, Ve siècle av. JC. Long. 31 cm. **200/250**

542 CISEAU de calligraphe en métal, à décor de feuillages et entrelacs dorés (déformations et corrosion). TURQUIE ottomane XVIIIe-XIXe siècle. **120/200**

543 ENSEMBLE de perles en verre soufflées dites « Rosetta » à décor de chevrons blanc et rouge sur fond bleu. On y joint trois perles « Millefiori » jaune et orange sur fond bleu (état d'usage, petits accidents). VENISE, Murano pour le marché africain, XVI, XVIIIe siècle. **150/200**

544 ENSEMBLE de perles en verre soufflées dites « Rosetta » à décor de chevrons blanc et rouge sur fond bleu. On y joint trois perles « Millefiori » jaune et orange sur fond bleu (état d'usage, petits accidents). VENISE, Murano pour le marché africain, XVI, XVIIIe siècle. **150/200**

545 ENSEMBLE de perles en verre soufflées dites « Rosetta » à décor de chevrons blanc et rouge sur fond bleu. On y joint quatre perles « Millefiori » jaune et orange sur fond bleu (état d'usage, petits accidents). VENISE, Murano pour le marché africain. XVI, XVIIIe siècle. **150/200**

546 PERLE magique en agate brune translucide à cinq « yeux ». TIBET. Long. 5,6 cm. **120/160**

547 COLLIER reconstitué avec des perles en fritte émaillées et cornalines taillées en facettes. PROCHE-ORIENT, époque Ptolémaïque et Islamique. On y joint un certificat daté du 7 juin 1980 de la « Galerie 7 », « Louvre des Antiquaires » PARIS. **250/300**

548 COLLIER en perles de bois et coquillages tressés sur cordage, et présenté sur socle. POLYNÉSIE. Larg. collier : 35 cm. Haut. totale : 40 cm. **60/80**

549 CARNET en vertèbre de chameau et papier calligraphié, à décor sculpté de motifs stylisés. AFRIQUE XXe siècle. Dim. 6 cm. env. **80/120**

550 BASE DE NARGHILE (huqqa) et son support en alliage de zinc incrusté d'argent (bidri). Campaniforme, présentant un décor organisé en registre de rinceaux stylisés tapissant habités d'animaux et d'architectures (quelques petites fêlures éparses). INDE MOGHOLE, époque XVIIIe siècle. Haut. 19 cm. Diam. base 23,5 cm. **400/500**

559

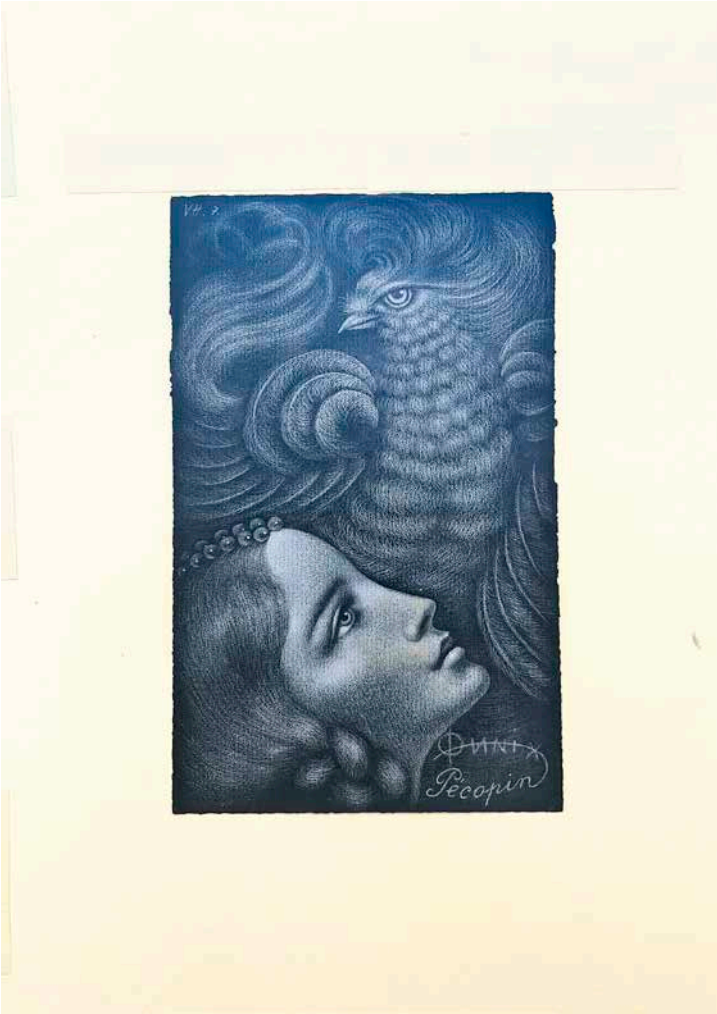

551 BOITE en bois, cuir et composition se refermant par un couvercle ornée d'une plaque métallique à décor d'un double rang de perles, de feuilles et d'une rosace au centre. TIBET, XXe siècle. Haut. 8. Larg. 15 cm. **30/40**

552 BOITE à « chapati » de forme circulaire en laiton doré à décor incisé de motifs géométrique et végétal. INDE, époque XXe siècle. Haut. 15 cm et Diam. 20 cm. **20/30**

553 QUATRE ÉPINGLES en laiton et métal argenté à décor de chrysanthèmes, perle, feuillages et oiseau. JAPON, début XXe siècle. Long. 10 à 14,5 cm. **100/200**

554 COIFFE DE MARIAGE en composition ornée de perles et coquillages de la tribu Akha du Myanmar. BIRMANIE, époque 1920-1930. Haut. 24 cm. **30/50**

555 ENSEMBLE de quatre épingles à cheveux en bois et métal dont deux agrémentées de pierres brillantées. JAPON, XXe siècle. Long. 13,5 à 15 cm. **100/200**

556 BASE DE NARGHILE (huqqa) et son support en alliage de zinc incrusté d'argent (bidri). Campaniforme, présentant un décor organisé en registre de rinceaux stylisés tapissant habités d'animaux et d'architectures (quelques petits fêlures éparses). INDE Empire moghol, époque XVIIIe siècle. Haut. 17 cm. Diam. base 18,5 cm. **300/500**

560

DESSINS, TABLEAUX

Expert : Cabinet TURQUIN *(Lots 561 et 562)*

557 LOUEDIN Bernard (né en 1938) : « Nus » DEUX DESSINS au crayon, signés en haut à gauche. Dim. 39 x 32 cm et 31,5 x 38,5 cm. **200/300**

558 DEMAN Albert (1929-1996) : « Abstraction », GOUACHE, sbg. Dim. 77.8 x 63 cm. **80/120**

559 HUGO Valentine (1887-1968) : « Jeune fille et le paon », LITHOGRAPHIE, inscription hg « VH.7. » et bd « ONNIX Pécopin ». Dim. 20 x 12 cm. Dim. totale : 33.5 x 24,5 cm. **800/1 200**

560 AUDUBON John James (1785-1851) : « Fish Hawk, male » ou « Falco hallaetus. Vulgo weak fish » estampe en couleurs titrée « Drawn from nature and published by John. J AUDUBON. F. R. S. F. L. S &. » et « Engraved, Printed & Coloured by R. Havell June 1830 », annotée en haut de la planche « N17 plate 81 », dans un encadrement (une petite restauration sur la marge au milieu gauche). Dim. à vue 93,6 x 63 cm. Provenance collection Rolland de la Moussaye. Acquise par Roland de la MOUSSAYE auprès de la Galerie BUNCROFT, THORNTON HALL, Glasgow. Écosse, le 20 août 1962. **10 000/15 000**

561 École d'Allemagne du Sud vers 1530, entourage de Hans Léonard Schaufelein : « Saint Ulrich d'Ausbourg et Wolfang de Ratisbone » Panneau peint en noir au revers dans un cadre en bois doré (petits manques et fentes). Dim. 44,5 x 49 cm. **6 000/8 000**

562 SNYERS Peter (1681-1752) : « Le petit savoyard », HST. 42.5 x 33 cm. **2 500/3 000**

563 École du XVIIIv siècle : « Scène de jeux de carte dans un intérieur », HST (craquelures). Dim. 22 x 26 cm. **150/250**

564 École française du XIXe siècle : « Nature morte aux poissons et aux vignes », HST (restaurations, rentoilée). Dim. 63 x 78 cm. **600/1 000**

569

561

565 École française du XVIIIe siècle d'après l'icône Salus populi romani : « La Vierge Marie » HSP. Dim. 39.5 x 28,5 cm. **300/400**

566 École française XXe siècle : « Nature morte au gibier » HST dans un encadrement. **200/300**

567 École russe du XXe siècle : « Nature-morte aux oiseaux », HST, sbd et datée 93, dans un encadrement en bois doré (impact sur la toile en bas à gauche. Dim. 80 x 60 cm. **200/300**

568 PEINTURE SUR ÉCORCE représentant un soldat cuirassé. Dim. 55 x 20 cm. **100/150**

569 ROUSSIN Victor Marie (1812-1903), « Paysage des Alpes », HST, sbg, Dim. 91 x 145 cm. **1 000/1 200**

562

565

APPELANTS

570 APPELANT en bois sculpté et peint (restauration, trous d'insesctes xylophages), XIXe siècle. Long. 30 cm. **30/50**

571 APPELANT en bois sculpté et peint en forme de canard début XXe siècle. Long. 29 cm. **40/60**

572 APPELANT en bois sculpté et peint en noir et blanc figurant un canard (petit accident) Fin XIXe, début XXe siècle. Long. 25 cm. **40/60**

573 APPELANT en bois sculpté et peint en noir et blanc, figurant un canard. Fin XIXe, début XXe siècle. Long. 28 cm. **40/60**

574 APPELANT en bois sculpté et peint en noir et jaune. Monogrammé LR pour Robert, Léger Berhypton. Vers 1940/50. Long. 41 cm. **60/80**

575 APPELANT en bois sculpté et peint en noir figurant un canard (tête mobile). Vers 1940. Long. 34 cm. **40/60**

576 APPELANT en bois sculpté et peint en noir figurant un canard. Vers 1940. Long. 31 cm. **40/60**

577 APPELANT en bois sculpté et peint en noir, figurant un canard (état d'usage et accident). Fin XIXe, début XXe siècle. Long. 28 cm. **40/60**

578 APPELANT en bois sculpté et peint en noir, figurant un canard (état d'usage et accident). Fin XIXe, début XXe siècle. Long. 35 cm. **40/60**

579 APPELANT en bois sculpté et peint en noir, figurant un canard (état d'usage et accident). Début XXe siècle. Long. 42 cm. **40/60**

580 APPELANT en bois sculpté et peint en noir, figurant un canard (restauration). QUÉBEC, vers 1930/40. Long. 26 cm. **40/60**

581 APPELANT en bois sculpté et peint en noir, figurant un canard. QUÉBEC, vers 1930/40. Long. 35 cm. **40/60**

582 APPELANT en bois sculpté et peint en noir, figurant un foulque. Fin XIXe, début XXe siècle. Long. 29 cm. **40/60**

OBJETS D'ART, RELIGIOSA & CURIOSITÉS (ODDITIES)

583 APPELANT en bois sculpté et peint figurant un canard (état d'usage). fin XIXe, début XXe siècle. Long. 30 cm. **40/60**

584 APPELANT en bois sculpté et peint figurant un canard (restauration). fin XIXe, début XXe siècle. Long. 30 cm. **40/60**

585 APPELANT en bois sculpté et peint figurant un canard (restaurations, traces d'insectes xylophages). fin XIXe, début XXe siècle. Long. 26 cm. **30/50**

586 APPELANT en bois sculpté et peint figurant un canard (traces d'insectes xylophages) fin XIXe, début XXe siècle. Long. 29 cm. **40/60**

587 APPELANT en bois sculpté et peint figurant un canard, fin XIXe, début XXe siècle. Long. 27 cm. **40/60**

588 APPELANT en bois sculpté et peint figurant un canard bec de scie. QUÉBEC, vers 1930. Long. 44 cm. **60/80**

589 APPELANT en bois sculpté et peint figurant un col vert (manque au bec), début XXe siècle. Long. 30 cm. **40/60**

590 APPELANT en bois sculpté et peint, figurant un canard (état d'usage et petits manques). Fin XIXe, début XXe siècle. Long. 32 cm. **40/60**

591 APPELANT en bois sculpté et peint, figurant un canard (état d'usage), début XXe siècle. Long. 28 cm. **40/60**

592 APPELANT en bois sculpté et peint, figurant un canard (état d'usage). Fin XIXe, début XXe siècle. Long. 30 cm. **40/60**

593 APPELANT en bois sculpté figurant un oiseau sur un socle en chêne liège, fin XIXe siècle. Haut. 25 cm. **50/60**

594 APPELANT en bois sculpté, figurant un canard (état d'usage et traces de polychromie). Fin XIXe, début XXe siècle. Long. 28 cm. **40/60**

595 APPELANT en bois sculpté, figurant un canard (état d'usage, traces de polychromie, éclats au bec). Fin XIXe, début XXe siècle. Long. 34 cm. **40/60**

596

596 BEL ENSEMBLE comprenant : Une reconstitution d'un œuf de dinosaure réalisé avec des morceaux de coquilles véritables insérés sur une base en porcelaine à froid, présenté sur socle en bois et sous globe avec étiquette et indication « Megaloolithus sp » (Hypselosaurus priscus). Coquilles d'œufs Marnes rouges et grès à reptiles Crétacé supérieur Saint Estève de Janson Coll REY - 26 cm. Et deux exemplaires de reproduction de dent de dinosaure réalisés à partir de porcelaine à froid, présentés sur socle et sous globe avec étiquette et indication « Megaloolithus sp (Hypselosaurus priscus) Sauropodes - Titanosauridae. Dents en forme de crayon. Crétacé supérieur. Aix en Provence. Vendus en l'état. Expert : Michaël COMBREXELLE. **400/450**

597 BELLE PLAQUE de quartz avec belle variation chromatique d'un spécimen collecté dans la région de Grenoble, présentée sur socle métallique. Vendu en l'état. **200/250**

598 BELMOS Ch ? (XXe siècle) : SCULPTURE en bois d'olivier figurant un martin pêcheur (accident au bec). Monogrammé. Haut. 10 cm. **20/30**

599 BELMOS Ch ? (XXe siècle) : SCULPTURE en bois sculpté, figurant un canard pilet, signé (petit manque). Long. 46 cm. **40/60**

600 BELMOS Ch ? (XXe siècle) : SCULPTURE en bois sculpté, figurant un canard siffleur, monogrammé J.B-CH.B. Haut. 28 cm. **40/60**

601 BELMOS Ch ? (XXe siècle) : SCULPTURE en bois sculpté, figurant un canard souchet, signé et daté 1999. Long. 40 cm. **40/60**

602 BELMOS Ch ? (XXe siècle) : SCULPTURE en bois sculpté, figurant un nette rousse, signée et datée 1999. Long. 40 cm. **40/60**

603 BOCCHI : ACCORDÉON, double clavier, les touches façon nacre, à décor de pierres d'imitation. Dans son étui d'origine. **200/300**

604

607

613

604 BOÎTE vitrée présentant différents objets lithiques usuels préhistoriques dont herminette, rabot, couteau, éclat, partie ostéologique de mammifère Bovidae archaïque disparu dont Bison des steppes (Bison priscus), et Cervidae spp (Cervus spp). Des étiquettes avec calligraphie indiquent certains lieux de collecte et référence dont notamment France. Vendu en l'état. **250/300**

605 BOULE DE PARDON en verre églomisé orange, l'attache métallique (bel état). XIXe siècle. Diam. 11 cm. **60/80**

606 BRAS DE POUPÉE de style « steampunk » recouvert d'étain. Dim. 22 cm. **15/20**

607 CADRE vitré à vocation zoologique et pédagogique intitulé « disposition schématique des principaux organes internes d'un crustacé » réalisé à partir de pâte solidifiée. Vendu en l'état. Dim. 53 x 53 cm. **80/120**

608 CANNE érotique en bois naturel, le pommeau en corne, de forme boule, sculpté d'un sexe féminin. Fin XIXe, début XXe siècle. Long. 89 cm. **100/150**

609 CANNE érotique en bois noirci, le pommeau en corne sculpté figurant un sexe masculin, la bague en argent, poinçon Minerve, premier titre. Fin XIXe siècle. Haut. 85 cm. **100/150**

610 CHEVAL à traîner en bois et carton recouvert de peau, l'oreille en cuir, la queue en crin, les yeux en verre soufflé. Reposant sur quatre roulettes de fer (manque et accidents). Vers 1880. Dim. 85,5 x 98 cm. **600/800**

611 COFFRET en bois présentant différentes sections sous forme de carottage d'espèces ligneuses (bois) ayant subi une manufacture de polissage pour reconnaissance de chaque taxon. Dim. 34 x 16 x 8,5 cm. Vendu en l'état. Espèce végétales non reprises à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. **100/150**

612 COLLECTION DE 10 MÉDAILLES en bronze, dont « musée de l'Homme », « les Baliméké du Cameroun », « Académie des Sciences, 1966 », « Borobudur, Unesco, 1976 », « Enseignement du Dessin, Ville de Paris, 1895 », « Théophraste Renaudot » et « Pius IX Pont Max An XXIV ». Diam. max. 9,5 cm. **80/100**

613 COLLECTIONS DE 10 DÉCORATIONS dont « Ordre libérateur, Vénézuela », « Ordre de la rose » (accidents), « Ordre Simon Bolivar », « Ordre de Nichan Iftikar, Tunisie », « Ordre du Mérite, Bulgarie, 1891 » (accident), « Ordre de la Croix de Roumanie, 1881 », « Ordre de l'Étoile noire du Bénin », « Étoile de Chevalier de Léopold de Belgique » (manque à l'émail), « Croix de commandeur, Ordre du Griffon », et Légion d'Honneur. Haut. max. 8 cm. **200/300**

611

614 CORNE LIBATOIRE, la monture en argent niellé, avec chaîne et embout en bec de canard. Travail du Caucase, poinçon avec écriture en cyrillique. Long. 24 cm. **60/80**

615 COUPE DE MARIAGE en noix de coco sculptée. Attache et monture en argent. Travail du XIXe siècle. Long. 15 cm. Larg. 8,5 cm. **40/60**

616 DEUX APPELANTS en bois sculpté et peint en noir, figurant un canard (état d'usage, restaurations). QUÉBEC, vers 1930/40. Long. 35 cm. **40/60**

617 DEUX BOULES DE PARDON en verre églomisé argenté, l'attache métallique (usures au tain) XIXe siècle. Diam. 7 et 9 cm. **30/40**

618 DEUX SCULPTURES en bois d'olivier figurant une bécasse et une bécassine en vol. XXe siècle (petits manques). Haut. 39 cm. **40/60**

619 DEUX SCULPTURES en bois peint figurant des trophées de perdrix grises (accidents). XXe siècle. Haut. max. 30 cm. **40/60**

620 DIORAMA figurant un bateau à vapeur en bois sur une mer déchaînée, dans une vitrine. Signé COURTES H. et daté 12/11/31 (état d'usage). Dim. 25 x 48 x 16 cm. **100/150**

610

625

621 ELEMENT supposé provenir du voilier de Jacques Brel, marqué Pièce authentique du voilier ASKOY II de Jacques Brel authentifiée par l'asbl save askoy II. Haut : 40 cm. Larg : 11 cm. Prof : 8 cm. **50/80**

622 ENSEMBLE de vues stéréoscopiques sur verre sur la Vie de Jésus Christ, dans leur boîte d'origine. On y joint six vues stéréoscopiques sur le thème de l'Exposition Coloniale (deux accidents). **30/50**

623 ENSEMBLE d'instruments scientifiques comprenant : Psychromètre dans son coffret en bois, fabricant P. Richard ; Alidade nivelatrice ; Inclinomètre de niveau Pecqueur ; instrument de mesure en laiton ; deux couteaux à mesure (38 cm) ; Pantomètre de la manufacture Brosset Frères ; balance de précision de joaillerie dans sa boîte en bois (manque cinq poids) ; règle d'étalonnage en verre dans son écrin - marque ISOMA ; machine à calculer REBO ; Alphamètre M.H.P ; cadran annulaire. **80/120**

624 ENSEMBLE en cuivre comprenant, un entonnoir et 9 moules à cannelés ou gâteaux. Haut entonnoir : 29. Haut. moules : 5,5 cm. **20/30**

625 EXEMPLAIRE monté sur socle en bois vraisemblablement d'un Bézoard (conglomérat compact de substances partiellement digérées) présenté dans une petite vitrine. Vitrine : hauteur 7,7 cm ; largeur 6,5 cm ; prof. 5 cm. Exemplaire vraisemblablement Bézoard : hauteur 5,75 cm ; largeur 3,5 cm environ. **300/400**

626

626 FOURMILIÈRE en terre. Dim. 22,5 cm. **40/60**

627 GRAND EPISSOIR de forme conique en bois tourné. Travail populaire, Ile de GROIX fin XIXe-début XXe. Haut. 102 cm. 71 cm. 35 cm. Provenance : Loquimélic. **60/100**

628

628 IMPORTANTE AMPOULE de phare maritime MAZDA 6000 W (on y joint une applique en fer forgé). Haut. 52 cm. **500/600**

629 IMPORTANTE BOULE DE PARDON en verre églomisé argenté, l'attache métallique (usures importantes au tain). XIXe siècle. Diam. 24 cm. env. **60/80**

630 LOT d'instruments scientifiques comprenant un thermomètre type PALMER USA (Dim. 79 cm) ; et un appareil photo espion D.R.G.M (Dim : 5 cm). **30/40**

631 MAGNIFIQUE REPRODUCTION d'une statuette préhistorique dénommée Vénus de Willendorf époque Paléolithique supérieur (25000-3000 av. J.C.). Allemagne, symbolisant le culte féminin de la fécondité, réalisée en porcelaine froide, présentée sous globe. Vendu en l'état. Dim. 16 cm. **180/220**

632 MASQUE en terre cuite émaillé blanc. Haut : 18 cm. Larg : 12 cm. **30/40**

633

633 MÉDAILLE « Most excellent Order of the British Empire » en bronze argenté, présenté en écrin « Royal Mint » (écrin accidenté). **100/150**

634 MEMENTO MORI figurant un crâne en papier maché sur un socle de bois. Vers 1950. Dim. du crâne : 21 x 14 cm. Dim. du socle : 25,5 x 15 cm. **40/60**

635 REPRÉSENTATION D'UN GISANT en plâtre (restauration). Début XXe siècle. Long : 37,5 cm. Larg : 14,5 cm. Haut : 14 cm. **40/60**

636 SCARABÉE dans le goût égyptien sculpté dans du calcschiste représentant le dieu Khépri symbole de la renaissance du soleil dans l'ancienne culture égyptienne avec abdomen sous forme de cartouche avec hiéroglyphes, présenté sous globe. Vendu en l'état. **60/100**

637 SCULPTURE en bois d'olivier figurant une bécassine en vol. Haut. 20 cm. **30/50**

638 SCULPTURE en bois peint figurant un échassier, sur socle en bois. Début XXe siècle. Haut. 30 cm. Long. 39 cm. **50/60**

639 SCULPTURE en cuir et bois peint, figurant un huitrier pie (socle postérieur), début XXe siècle. Haut. 34 cm. **50/60**

640 SITULE en bronze patiné de forme pansue sur piédouche, à une anse articulée. XIXe siècle. Haut. **40/60**

641 TERMITIÈRE présentée sur un morceau de bois. Long : 72 cm. Diam. 20 cm. **50/60**

642 TIRELIRE en forme de cercueil en bois. Long : 21 cm. Larg : 6 cm. Haut : 4 cm. **20/30**

643 TOTON ou TOUPIE DE BAR du Familistère de Guise en plomb. Haut. 3 cm. On y joint une **TOUPIE GYROSCOPE**. Diam. 8,5 cm. **15/20**

644 ENSEMBLE comprenant deux objets décoratifs réalisés par le peuple inuit figurant un personnage eskimo à la pêche et un phoque, dans du minéral ayant subi une manufacture de polissage. Étiquette présente sous un des objets indiquant « Canada ». Phoque : long. 15,7 cm. Haut. 4 cm. env. Eskimo : long. 12 cm. haut. 5 cm. env. **100/130**

645 FIGURINE anthropomorphe dans le goût égyptien réalisée dans du calcschiste, représentant vraisemblablement la divinité à tête de lion Apédémak reposant sur un scarabée représentant le dieu Khépri symbole de la renaissance du soleil, avec sous la partie ventrale de ce coléoptère un cartouche avec hiéroglyphes, présentée sous globe. Vendu en l'état. Dim. 15 cm. **90/120**

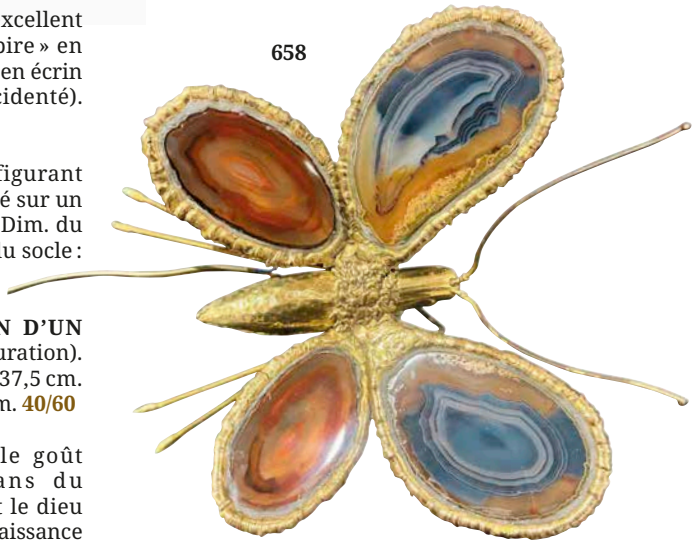

658

646 FIGURINE représentant un chat dans le goût égyptien réalisée vraisemblablement dans du calcschiste, présentée sur socle en plexiglas et sous globe. Ce félin était considéré par les égyptiens comme un animal sacré à l'image de la déesse Bastet. Haut. 15 cm. **90/120**

647 PETITE VITRINE avec embase en bois contenant 2 spécimens de coléoptères Scarabaeidae mâle et femelle de l'espèce dénommée Megasoma acteon et 1 larve. Spécimens collectés en Guyane. Dim. 24 x 13 cm. **200/250**

648 REPRÉSENTATION d'une tête réalisée en plâtre peint dans le goût égyptien coiffée de 2 reptiles, montée sur bloc en bois et sous globe. Vendu en l'état. Haut. 23 cm. **80/120**

649 REPRODUCTION d'une patte de Dinosaure théropode carnivore sub-adulte vraisemblablement de Tyrannosaure (Tyrannosaurus spp) réalisée dans des matériaux composites polymères (résine), présentée sous globe. Haut. 21 cm. **120/150**

644

650 VASE en terre cuite émaillée, en forme d'algues et de rochers, habités par un crabe en bronze doré (restauration). Début XXe siècle. Haut. 36 cm. **40/60**

651 VIDE POCHE en bois pétrifié. Long : 19 cm. Larg : 15 cm. Haut : 6 cm. **30/40**

652 CADRE RELIQUAIRE en paperolles figurant Une Vierge à l'Enfant Jésus. Dans un cadre en bois et stuc doré à décor de frises torsadées et de feuillages (moisissures). XIXe siècle. Dim. 15 cm environ. **100/150**

653 CADRE RELIGIEUX en chêne, de forme octogonale, à décor d'une tête du Christ à la Couronne d'épines et de l'enfant Jésus en cire, dans un décor rayonnant en paperolles (aimants rapportés). XIXe siècle. Dim. 40 x 28,5 cm. **150/200**

653

654

654 ENSEMBLE de six médaillons reliquaires en métal, l'un à décor de paillons, dans un écrin en carton marqué « Saintes reliques » (écrin accidenté). Début XXe siècle. Haut. 3 à 7,5 cm. **200/300**

655 BANNIÈRE DE PROCESSION en damassé de soie rouge, appliqué de passementerie or, monogrammé IHS et serti de franges dorées sur une face et sur l'autre à décor du Christ en application de soie peinte dans un bouquet de passementerie, roses et fleurs de lys (hampe contemporaine). Fin XIXe siècle. Dim. bannière : 122 x 80 cm. Haut. totale 280 cm. env. Provenance : Chapelle privée des Côtes-d'Armor. **150/300**

656 RAFFAELLI Jean-François (1850-1924) : « Les forgerons buvant », PLAQUE en bronze, sbg (oxydation, traces de peinture). Dim. 25 x 19,5 cm. **400/600**

657 HOETGER Bernhard (1874-1949), « La pleureuse », SUJET en bronze signé sur la terrasse. Cachet du fondeur : Eugène Blot à Paris. Haut. 27 cm. **600/800**

658 DUVAL-BRASSEUR Jacques (XXe siècle) dans le goût de : LUMINAIRE en bronze et laiton représentant un papillon, les ailes ornées de tranches d'agate, vers 1960. Long : 30 cm. **350/500**

MOBILIER

659 BIBLIOTHÈQUE en bois de placage, ouvrant par deux portes semi-vitrées, à décor marqueté, de style Louis XVI (état d'usage). Époque Napoléon III. Dim. 153 x 89 x 35 cm. **300/400**

660 VITRINE d'angle OPHELIA. Dim. 190 x 110 cm. **200/300**

661 VITRINE de collectionneur OPHELIA, ouvrant par quatre portes coulissantes. Dim. 245,5 x 270 x 40 cm. **300/500**

662 VITRINE de collectionneur OPHELIA ouvrant par quatre portes coulissantes. Dim. 190 x 240 x 40 cm. **300/500**

ouvrant par une porte à décor d'un médaillon en marqueterie Boulle, filets de laiton et bronze doré. Le plateau en marbre (accidents et manques, bois piqué, restauration). Époque Napoléon III. Dim. 105.9 x 78 x 33,5 cm. **150/200**

664 TABOURET DE HARPISTE dit « de grotte » en noyer mouluré et sculpté reposant sur trois pieds galbés à pattes de lion réuni par une entretoise, l'assise amovible en forme de coquillage. Époque XIXe siècle. Haut. 60 cm. Larg. assise 42 cm. **250/350**

665 SELLETTE en bois brut. Dim. haut : 133 cm. Larg : 70 cm. **100/150**

666 FAUTEUIL en bois teinté, de style Renaissance, l'assise et le dossier en cuir à décor floral estampé. Fin XIXe siècle. Haut. 110 cm. **40/60**

667 MALLE en camphrier, à deux poignées latérales et pentures en laiton. Début XXe siècle. Malle : long. 99,5 cm. Larg. 55 cm. Haut. 36 cm. **200/300**

668 TABLE DE MONASTÈRE en chêne massif, de forme rectangulaire à faces latérales arrondies, le plateau incrusté d'une croix d'Occitanie, le piétement de forme balustre. XIXe siècle. On y joint Huit chaises et deux fauteuils de style Louis XIV à piétement os de mouton. Dim. Table : 80 x 240 x 89 cm. **400/600**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA VENTE

Le Commissaire-priseur procède à la vente aux enchères publiques et à l'expertise des meubles et objets anciens. Il est à votre disposition pour dresser toutes expertises mobilières en vue de partages, assurances, après décès, séparation de corps et biens, redressements et liquidations judiciaires, et notamment : tableaux, bijoux, collections, livres, argenterie, armes anciennes, céramiques, mobiliers anciens et de style en général, de tous biens meubles, matériels et marchandises. Dans le cadre des assurances, il peut, avant le contrat, donner l'estimation des biens à garantir et, en cas de sinistre, défendre les intérêts de l'assuré. Connaissant le marché, il peut également conseiller les acheteurs.

ESTIMATIONS

Dans le catalogue, le prix de vente estimé figure à la suite de chaque lot. Il ne s'agit que d'une indication, le prix d'adjudication pouvant varier.

CONDITIONS DE VENTE

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur, et aura pour obligation de remettre ses nom et adresse. Le Commissaire-priseur habilité a la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon qu'il juge convenable, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer un ou plusieurs lots et, en cas d'erreur ou de contestation pendant ou après la vente, de désigner l'adjudicataire, de poursuivre les enchères, d'annuler la vente ou de remettre en vente tout lot en cas de contestation. En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjugé », le dit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau. Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et notées sur le procès-verbal.
Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets, pourra être différée jusqu'à l'encaissement. La vente des biens proposés n'emporte en aucun cas la cession des droits de propriété intellectuelle sur ceux-ci, tels que notamment les droits de reproduction ou de représentation.
Les frais de dépôt sont, en ce cas, à la charge de l'adjudicataire. Il devra acquitter, en sus du montant de l'enchère, par lot, les frais et taxes suivants :

FRAIS DE VENTE

En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire devra s'acquitter par lot les frais suivants : 25 % TTC pour le volontaire.

PAIEMENT

1 - La vente sera conduite en Euros. Le règlement des objets, ainsi que celui des taxes s'y appliquant, sera effectué dans la même monnaie.
2 - Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente.
3 - L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :
• par carte bancaire en salle : VISA, UNION PAY et MASTERCARD
• par chèque bancaire certifié en euros avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité.
• par virement bancaire en euros

ADJUG'ART QUIMPER
CRÉDIT AGRICOLE DU FINISTÈRE
7 route du loch - 29555 QUIMPER CEDEX 9
Code Banque : 12906 Code guichet : 00041
N° compte : 57466968295 Clé RIB : 71
ÉTRANGER : FR7612906000041574669682957 1
BANK IDENTIFICATION CODE : AGRIFRPP829

4 - Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront autorisés qu'après l'accord préalable de l'Étude, pour cela, il est conseillé aux acheteurs d'obtenir, avant la vente, une lettre accréditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat, qu'ils transmettront à l'Étude.

5 - En. Espèces :
• jusqu'à 1 000 € frais et taxes compris lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle.
• jusqu'à 15 000 € frais et taxes compris lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

ORDRES D'ACHAT

Un enchérisseur ne pouvant assister à la vente devra remplir, le formulaire d'ordre d'achat inclus dans ce catalogue ou sur internet ou en enchères en direct « live » sur les différents sites indiqués en page d'accueil. L'Étude agira pour le compte de l'enchérisseur, selon les instructions contenues dans le formulaire d'ordre d'achat, et au mieux des intérêts de ce dernier.
Les ordres d'achat écrits ou les enchères par téléphone sont une facilité pour les clients. Ni Adjug'Art Brest, ni Adjug'Art Quimper, ni leurs employés ne pourront être tenus pour responsables en cas d'erreurs éventuelles ou omissions dans leur exécution comme en cas de non-exécution de ceux-ci.
Lorsque deux ordres d'achat sont identiques, la priorité revient au premier ordre reçu.
Il ne sera accepté aucune enchère téléphonique pour les lots dont l'estimation est inférieure à 300 €.
Les ordres donnés par téléphone sont acceptés s'ils sont confirmés avant 18H la veille de la vente par lettre, mail ou fax ou Tel. : 02 98 52 97 97

PRÉEMPTION

Dans certains cas, l'État français peut exercer un droit de préemption sur les œuvres d'art ou les documents privés mis en vente publique. L'État se substitue alors au dernier enchérisseur. En pareil cas, le représentant de l'État fera la déclaration de préemption à l'Étude après le prononcé de l'adjudication de l'œuvre mise en vente et il en sera fait mention au procès-verbal de vente. La décision de préemption devra ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours. L'Étude n'assume aucune responsabilité du fait des décisions administratives de préemption pouvant être prises.

PRESCRIPTION

Aux termes de l'article L.321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prisées et des ventes volontaires et judiciaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée.

AVIS IMPORTANT AUX ACHETEURS, STOCKAGE ET ENLÈVEMENT DES ACHATS

Adjug'Art Quimper conseille aux acheteurs d'examiner avant la vente, avec soin, l'état des œuvres les intéressant. Pour leur faciliter la tâche, ils mettent à leur disposition des rapports sur l'état des lots. Les indications non seulement dans les rapports mais aussi dans les catalogues sont l'expression d'une simple opinion.
À cet effet, l'absence, dans le catalogue ou le rapport d'état des mentions « restaurations, accidents… » n'implique nullement qu'un objet, meuble ou tableau soit exempt de tout défaut ou restauration. De même, une mention particulière n'implique pas qu'un bien soit exempt de tout autre défaut. En aucun cas elle ne saurait remplacer totalement un examen personnel de l'acquéreur éventuel. En conséquence, aucune réclamation ne sera recevable dès l'adjudication prononcée.

1 - Les meubles, tableaux et autres lots adjugés qui n'auront pas été retirés par leurs acquéreurs seront gardés à titre gracieux durant quatorze jours. Passé ce délai des frais de stockage, d'assurance et de logistique seront supportés par les acquéreurs au tarif de 5 € HT par jour calendaire et par lot. Peuvent s'ajouter des frais de magasinage et de transport.

2 - Expédition
Pour les expéditions de petits colis, nous travaillons avec :
• M.B.E. BREST - mbe3455@mbefrance.fr
Tél. 02 30 90 91 33
• ou THE PAKENGERS : hello@thepackengers.com
Tél. 01 76 44 00 90
Pour les meubles et objets volumineux :
• DP Transports pour Paris et France entière. Tél. : 06 61 68 78 65.
• Transports WEST DEM - 3, rue Eric Tabarly
29670 HENVIC - Tel.: 02 98 88 07 25 / 06 14 31 84 08
farid.bouaboura@westdem.bzh

• Transports GUISNEL Rue de Dinan - 35120 Dol de Bretagne, Tél. : 02 99 48 47 47 et guisnel.contact@guisnel.fr
3 - Assurance. Dès l'adjudication prononcée, les objets adjugés sont placés sous l'entière responsabilité de l'acheteur. Il lui appartiendra de faire assurer les lots dès l'adjudication. Les biens non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'acheteur, Adjug'Art ne sera tenue d'aucune garantie concernant ces dépôts.
Adjug'Art Brest et Adjug'Art Quimper assurent le bien qui est stocké chez eux jusqu'à l'adjudication, l'acquéreur doit assurer le lot dès qu'il en est déclaré adjudicataire.

4 - Enchères en live :
Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez vous inscrire sur les différents sites cités en page d'accueil. Adjug'Art se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Les frais de vente sont parfois majorés selon les sites.
L'O.V.V Adjug'Art peut garantir l'efficience de ce mode d'enchères et ne peut être tenue pour responsable d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

INCIDENTS DE PAIEMENT FICHIER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES VENTES AUX ENCHÈRES (TEMIS)

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après d'Adjug'Art Brest et Adjug'Art Quimper ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.
Le Fichier TEMIS peut être consulté par toutes les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs » .
L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.
Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, Adjug'Art Brest ou Adjug'Art Quimper pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'Enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.
Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :
Pour les inscriptions réalisées par Adjug'Art : par écrit auprès de Adjug'Art Brest, 13, rue Traverse, 29212 Brest Cedex 1. Pour Adjug'Art Quimper : 105, avenue de Kerrien - 29 000 Quimper.
Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par e-mail contact@temis.auction.
L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.
Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes.
Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou a l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Adjug'Art ou L'Hôtel des Ventes de Quimper de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

Adjug'Art
BREST - QUIMPER - VANNES

Me Tiphaine LE GRIGNOU
Me Yves COSQUÉRIC
105, avenue de Kerrien - 29 000 Quimper
Tel. : 02 98 52 97 97 - Agt : 2017.097
contact@hdvquimper.com - www.adjugart.fr

Ordre d'achat*

Frais de vente 25 % TTC

Naturalia et Curiosités
La Collection Dubesset

Lundi 15 et mardi 16 décembre 2025

105, avenue de Kerrien - 29 000 Quimper

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

..... Code Postal : ..... Ville : .....

Tel. : ..... E-Mail : .....

NUMÉRO DU LOT	DÉSIGNATION	LIMITE À ENCHÈRE (EN €)

*NB : Pour les ordres d'achat adressés, joindre un Relevé d'Identité Bancaire et une pièce d'identité. Ne pourront être pris en compte que les ordres d'achat reçus avant 18H la veille de la vente. Les ordres d'achat par téléphone ne sont pris qu'à partir de 300 euros.

DATE : ..... SIGNATURE : .....

Adjug'Art
BREST - QUIMPER - VANNES

Me Tiphaine LE GRIGNOU
Me Yves COSQUÉRIC
105, avenue de Kerrien - 29000 Quimper
Tél. 02 98 52 97 97 - Agt : 2017.097
contact@hdvquimper.com - www.adjugart.fr